

Visite de Laurence Fautra Vice-Présidente délégué à la santé de la région AURA

Le maire, président du conseil de surveillance , Frédéric De Azevedo, président de Saint-Marcellin vercors Isère communauté, Jean-Claude Darlet, Conseiller régional ont accueilli Madame Laurence Fautra Vice-Présidente délégué à la santé de la région AURA pour une présentation des projets de restructuration de l'hôpital et une visite du site.

Mme la directrice de l'Hôpital, Jocelyne PAVON, était accompagnée par des représentants du corps médical, Docteur Grain et le Docteur Reba.

Chef de service Action Sociale et travailleur social

Plan canicule

Les fortes chaleurs peuvent mettre en danger les personnes vulnérables. C'est pourquoi, chaque année, un plan canicule national est activé du 1er juin au 15 septembre.

Le CCAS de Saint-Marcellin se mobilise pour recenser dans un registre les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, vulnérables aux fortes chaleurs. Les Saint-

Marcellinois peuvent s'y inscrire ou être inscrits par un proche au CCAS.

Contact : CCAS – 2 boulevard Riondel – 04 76 38 81 21

**Budget participatif : le
Coteau pause-lien-info
lauréat**



La ville a lancé en septembre 2023 la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €.

Le budget participatif est un nouvel outil de participation citoyenne mis en œuvre pour intégrer les Saint-Marcellinois au cœur de l'action communale.

Pour cette deuxième édition, 12 dossiers ont été déposés. Après l'étude de faisabilité, 2 projets ont été jugés conformes au cahier des charges. Les 2 projets ont été présentés sur le site de la ville et les votes se sont déroulés du 28 février au 30 avril (par internet ou en remplissant un bulletin mis à disposition à l'accueil de l'hôtel de ville, à l'accueil de l'espace Riondel ou à la maison Beausoleil).

Le coteau pause-lien-info lauréat

216 personnes ont voté : 120 voix (55,56 %) pour Le coteau pause-lien-info et 96 voix (44,44 %) pour les carrés potagers. Le dépouillement s'est déroulé le 2 mai en présence des porteurs de projets et des référents de quartier. Le projet lauréat verra le jour courant 2024. À l'automne 2024, sera lancé le troisième budget participatif ! N'hésitez pas à proposer vos idées !

Charte d'utilisation des réseaux sociaux

Contenu à venir

Animateur Jeunesse

Service / Pôle : Service Education, Jeunesse, Famille, Sport et Association / Pôle services à la population

Type de contrat : Emploi permanent

Profil : Animateur Jeunesse

La commune de St Marcellin (Isère), 8 500 habitants, est la ville principale du territoire Sud Grésivaudan composé de 47 communes regroupées au sein de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. Située à l'interstice des agglomérations Grenobloise et Valentinoise, Saint-Marcellin contribue au dynamisme et au rayonnement de son territoire. Elle assume par

ses équipements, ses commerces et ses entreprises de nombreuses fonctions de centralité dont la présence de trois établissements scolaires du secondaire regroupant plus de 2 000 élèves.

Une structure de jeunesse est un outil d'intervention sociale dédié à la jeunesse. Elle a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches multiples et dans la réalisation de leurs projets. L'adolescent, placé au centre de la structure, peut alors évoluer, s'affirmer, proposer des idées d'activités et de projets collectifs.

L'Animateur Jeunesse sera chargé , sous l'autorité de la coordinatrice jeunesse rattachée au pôle services à la population, de diriger et animer:

- L'accueil de loisirs sans hébergement jeunesse 11-17 ans "Activ'Jeunes"
- L'accueil jeune 14-18 ans
- Le conseil Municipal Jeune de Saint-Marcellin 12-16 ans

Ces structures s'inscrivent dans un projet où l'implication, l'autonomie et l'engagement du jeune est mis en avant. Ce sont également des espaces pour pouvoir se retrouver entre jeunes et organiser ses propres projets.

Il pilotera également d'autres dossiers transversaux notamment d'animation jeunesse en lien avec les services et les équipements de la commune.

Vous aurez pour principales missions :

Direction et animation de l'accueil de loisirs extrascolaires et de l'accueil des jeunes

- Garantir le bon déroulement du PEL/PEDTI et des projets éducatifs et pédagogiques des accueils de loisirs

- Concevoir et évaluer le projet pédagogique avec l'équipe d'animation et permettre la participation des adolescents à sa conception.
- Impulser, organiser, coordonner et évaluer l'ensemble des différents projets au sein des accueils.
- Encadrer l'équipe d'animation et impulser une dynamique de travail en équipe.
- Gérer le volet pédagogique, administratif et financier de l'accueil de loisirs en lien privilégié avec la coordinatrice
- Représenter la commune dans le cadre des réunions institutionnelles en lien avec la coordinatrice
- Coordonner et animer le Conseil Municipal Jeunes (CMJ)
- Aller à la rencontre des jeunes sur les espaces publics
- Animer les réseaux sociaux (promeneur du net).

Compétences et Aptitudes requises :

Savoir :

- Savoir rédiger un projet pédagogique et des projets d'animation.
- Maîtriser la gestion budgétaire et administrative des structures jeunesse
- Maîtriser les capacités managériales obligatoires
- Maîtriser les règles de sécurité et de la réglementation relative à l'accueil de jeune et la mise en œuvre des activités.
- Maîtriser les outils informatiques et numériques.
- Capacité à nouer des interactions et travailler en partenariat avec tous les acteurs
- Qualités relationnelles et savoir adapter sa communication selon les publics (enfants, familles, personnel enseignant, élus...)
- Être proactif et force de proposition

Aptitudes/ Qualités :

- Sens du service public
- Capacité d'écoute et bonnes qualités relationnelles
- Aptitude au travail transversal et en équipe
- S'adapter à la diversité sociale et culturelle du groupe
- Communiquant, créatif, créateur de lien, sens de la responsabilité, patient, organisé, accueillant, bienveillant, dynamique.
- Forte capacité d'adaptation et de volonté d'expérimentation et d'innovation
- Capacité d'initiative, dynamisme, disponibilité..

Qualification: Titulaire à minima du BPJEPS LTP et équivalences, BAFD et PSC1 souhaité

Permis B valide et capacité avérée de conduite d'un mini bus obligatoire

Postes à 100 %

Particularité du poste : Temps de travail annualisé avec des variations d'horaires entre les périodes scolaires et extrascolaires en fonction des missions et des projets et disponibilité en soirée et week-end en fonction des missions et des projets.

Rémunération : Rémunération statutaire + prime mensuelle + COS + chèques déjeuner.

Prise de poste : Début juillet

Type d'emploi : Temps plein

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@st-marcellin.fr)

Agent d'entretien des équipements sportifs

Service / Site : Service Sports

Profil : Agent technique

Vous aurez pour principales missions :

Sous la responsabilité de la Cheffe d'équipe, vous effectuez les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces des sites sportifs de la Ville,

Vous assurez l'entretien courant du matériel et des locaux ainsi que les petites réparations dans les bâtiments sportifs de la commune.

Vous entretenez les locaux en fonction du plan de travail fixé, vous nettoyez, désinfectez les surfaces (vestiaires, locaux sportifs, circulations, ...), les corbeilles et changer les sacs poubelles, les sanitaires, les sols, les faïences murales, les miroirs et les plans de travail.

Vous entretenez le linge (lavage, séchage et rangement du linge) et assurez l'entretien et le nettoyage du matériel pédagogique et des locaux scolaires.

Vous assurez un réapprovisionnement régulier en consommables

(papiers, savons...) des locaux.

Vous rendez compte auprès de votre hiérarchie de tout problème mettant en cause la sécurité, le confort des usagers ou la propreté de l'établissement.

Vous assurez un rôle d'alerte et d'information sur l'état des locaux et signalez les dysfonctionnements éventuels.

Capacités et Compétences requises :

- Vous maîtrisez les protocoles et les techniques d'hygiène et d'entretien du matériel, vous connaissez les produits d'entretiens et maîtrisez les règles de base d'hygiène en collectivité, les conditions de stockage, les règles de dosages et les modalités d'utilisation des produits d'entretien dans le respect de l'environnement.
- Vous connaissez les consignes de sécurité et les gestes et postures en lien avec les missions remplies.
- Vous êtes respectueux des horaires et des impératifs du service, vous avez le sens du service public
- Vous appréciez particulièrement le travail en équipe, vous êtes disponible, polyvalent, organisé, autonome et vous possédez de grandes capacités d'adaptation.

Permis B souhaité

Postes à 100 %

Particularité du poste : Poste annualisé – journée continue, embauche à 5h.

Rémunération : Cadre d'emploi des adjoints techniques – Régime indemnitaire (prime mensuelle) + CIA (prime annuelle) + Tickets restaurants + participation mutuelle + adhésion Comité œuvres sociales (CE) possible.

Prise de poste : Dès que possible

Date limite de candidature le 17 mai 2024

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@ saint-marcellin.fr)

**Réservez en ligne les
activités du 1/3 lieu
numérique**

S'inscrire à une activité, à une formation, réserver une machine du Fablab ou une salle, consulter l'agenda, acheter du matériel grâce à la boutique, c'est désormais possible en ligne sur le nouveau site du 1/3 lieu numérique.

[Découvrez le site du 1/3 lieu numérique](#)

Animateur de Centre-Ville VTA (Volontaire Territorial en Administration)

Service / Site : Services Techniques – Poste mutualisé entre les Villes de Vinay et de Saint-Marcellin

Type de contrat : CDD 18 mois

Profil : Volontaire Territorial en Administration

Le volontaire territorial en administration (VTA) est un jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+3 au moins, qui renforce les compétences en ingénierie de projets d'un territoire rural le temps d'une mission de 12 à 18 mois

maximum.

Ces postes s'adressent notamment (mais pas exclusivement) à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme l'élaboration de diagnostics, la contribution à l'animation ou à l'élaboration de projets de territoires, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet ou encore apporter un appui à des chefs de projets (PVD, PAT, etc.).

Description de la mission :

Sous la responsabilité du Chef de Projet Petites Villes de Demain de la Ville de Saint-Marcellin et en lien directe avec la politique de revitalisation du territoire, et du DGS de la Ville de Vinay vous serez chargé de proposer une stratégie permettant le développement de la dynamique commerciale au travers de 2 piliers majeurs de compétences :

Animation

Accompagner les actions d'animation portées par les associations de commerçants et par la Ville (mercredis du kiosque, mon centre bourg à un incroyable commerce)

Communiquer sur la politique communautaire de développement du commerce local,

Rendre visibles les commerces en conduisant un projet de signalisation cohérente et adaptée en lien avec la Cheffe de service Espaces publics de Saint-Marcellin et le DGS de Vinay.

Concevoir, porter à connaissance et mettre en œuvre un projet d'enseignes éphémères et de boutiques à l'essai de pour les locaux vacants,

Soutenir les projets de transmission ou/et la reprise de commerces, questionner la pertinence du portage foncier des cellules par la ville

Rédiger la charte qualité des terrasses

Faire le lien entre les Unions Commerciales Ville et intercommunale et les élus en charge du commerce.

Développement

Prospecter de nouvelles enseignes structurantes,

En lien avec les principes du document cadre « Opération de Revitalisation du Territoire », réfléchir au renforcement / redéfinition des linéaires stratégiques : consolidation des linéaires commerciaux **et refus de périphérisation**

Intégrer la thématique commerce dans les aménagements d'espaces publics,

Participer à la création d'une brochure numérique de promotion du commerce local,

Aider au fonctionnement des associations de commerçants (animations, fidélisation de la clientèle...).

Accompagner les propriétaires de locaux commerciaux vacants pour trouver et installer de nouveaux commerces.

Profil, compétences et qualités requises

:

De formation BAC+3 à BAC+5 dans le domaine de la gestion, du commerce ou développement local/économique, aménagement du territoire/géographie

Vous disposez :

- de compétences avérées dans la conduite et la gestion de projet,
- de compétences en techniques d'animation et de communication et vous avez le sens de l'écoute
- de compétences en animation vous permettant de mobiliser les différents acteurs et partenaires,
- de facilités à la conduite de réunions,
- d'une capacité d'analyse et de veille juridique,

- d'une capacité à travailler en transversalité et à être force de proposition, à travailler en équipe et également en autonomie
- de bonnes qualités relationnelles (diplomatie, discrétion...) et du sens du service public,
- de bonnes connaissances informatiques,
- d'un esprit d'initiative et rigoureux, disponibilité, polyvalence,
- du permis B

Conditions de travail :

- Type d'emploi : Contrat à Durée Déterminée de 18 mois
 - Temps de travail : Temps complet de 35 heures réparties du lundi au vendredi avec possibilité de réunions en soirée et le week-end en fonction des temps forts de l'animation commerciale
 - Cadre d'emploi catégorie A – Attaché territoriale
 - Rémunération : Rémunération statutaire + prime mensuelle + COS
 - Aide VTA attribuée par l'Etat : Une aide allouée sur le nom de « Coup de pouce sac-à-dos d'un montant de 5 000 € vise à accompagner le jeune recruté dans ses dépenses d'installation (mobilité, logement, premières fournitures)

Accompagnement de la collectivité : Tutorat / supervision du Chef de projet PVD

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@st-marcellin.fr)

Travaux champ de Mars : réouverture de l'avenue du Collège



Les travaux débuteront le 9 octobre par la modernisation des réseaux. Les travaux du champ de Mars vont complètement

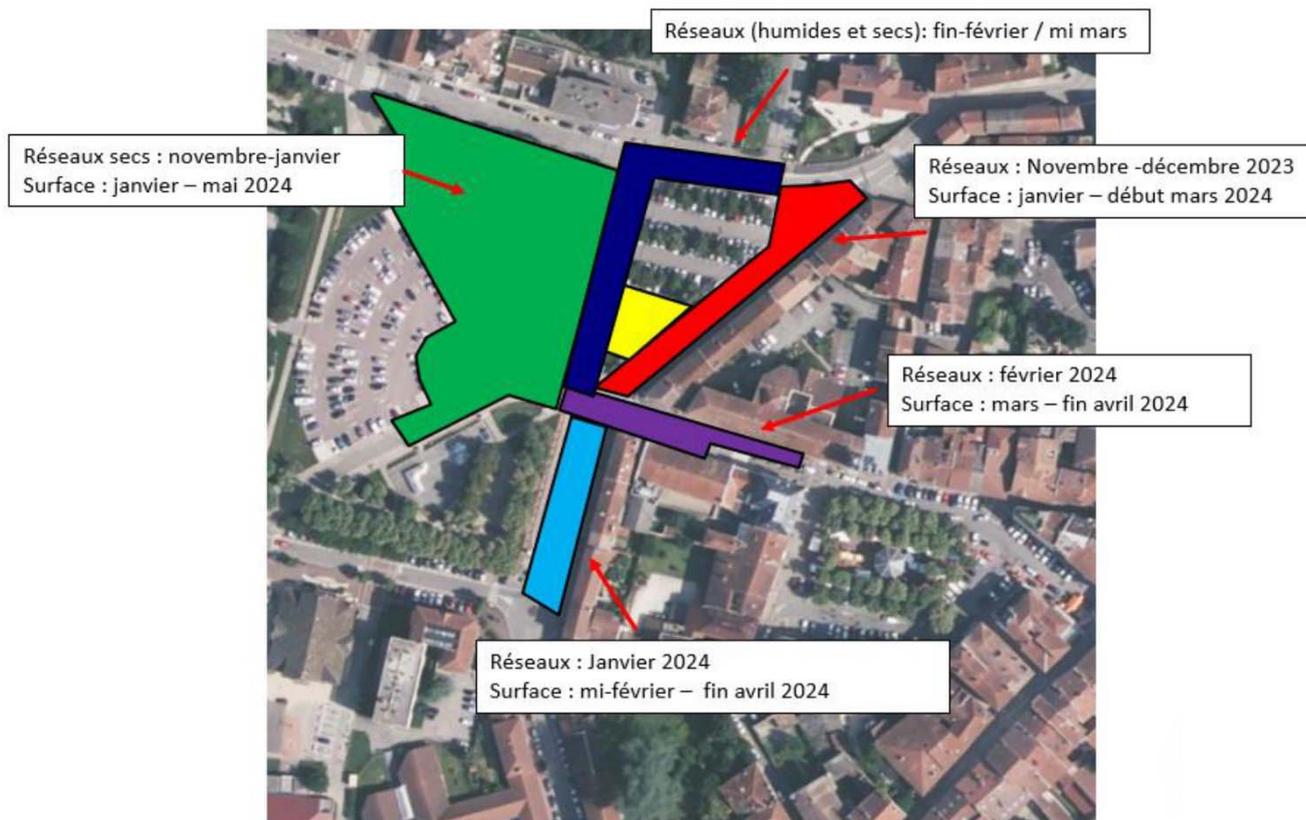
changer le visage de cet espace qui va devenir plus vert et plus convivial.

Un parc urbain de 4 500 m² va être créé avec des transats, des fauteuils, des bancs, un espace de convivialité, des tables de pique-nique... La fontaine, élément central du champ de Mars, va être mise en valeur. Une cinquantaine d'arbres vont être plantés. Un mail piéton le long des commerces va également être réalisé renforçant ainsi l'attractivité des commerces. La fin des travaux est prévue pour juin 2024.

Le projet en bref

- Création d'un parc urbain de 4 500 m² avec des transats, des fauteuils, des bancs, un espace de convivialité, des tables de pique-nique, des fontaines à eau...
- Création d'un mail piéton le long des commerces
- Plantation de 50 arbres
- Mise en valeur de la fontaine
- Modernisation des réseaux par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et GreenAlp

Le calendrier



Ouverture de l'avenue du Collège le 17 avril

L'accès à la place d'Armes se fait de nouveau par l'avenue du Collège.

Rénovation du kiosque de la place d'Armes



Le kiosque de la place d'Armes va faire peau neuve.

Le plancher et le toit vont être refaits à neuf. Les travaux vont débuter le 17 avril.

Démarrage des travaux sur l'îlot Gambetta



La réhabilitation de l'îlot Gambetta constitue l'un des projets phares de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) et de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH RU).

Le projet illustre une réhabilitation exemplaire d'un îlot d'habitat dégradé et consiste à résorber l'habitat insalubre, mettre en valeur le patrimoine, installer La Poste dans des locaux modernisés, réaliser 12 logements sociaux, créer un passage piéton entre le boulevard Gambetta et la place Jean Sorrel et valoriser les matériaux existants.

Une première phase de travaux, portée par la ville de Saint-Marcellin a débuté le 8 avril à se poursuivra jusqu'en septembre 2024 : désamiantage, démolition intérieure et sécurisation des toitures.

Aide à domicile

Service / Site : CCAS Autonomie – Service Aide à Domicile

Type de contrat : CDD mensualisé

Profil : Aide à domicile

Vous aurez pour principales missions :

- Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne
- Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle
- Analyse des situations, formulations et transmissions

Capacités et Compétences requises :

- **Savoirs souhaités** : Connaissance du vieillissement, du handicap
- **Savoir-faire** : Techniques d'habillage et de déshabillage, d'aide à la toilette, Règles d'hygiène corporelle et alimentaire, utilisation du matériel spécifique (fauteuil roulant, lit médicalisé, lève personne), nettoyage, entretien du linge, principes et règles de la communication orale, téléphonique et écrite
- **Savoir être** : Aptitude à transmettre des informations au service (écrit/oral), autonomie, relationnel, écoute et communication, gestion de situations critiques, travail en équipe

Qualification: DEAES ou DEAS ou DEAVS Souhaité / Débutants acceptés

Permis B souhaité – Déplacements fréquents – Tournée à pied ou

à vélo possible

Particularité du poste : Horaires irréguliers, voire décalés, avec amplitude variable. Travail un week-end sur quatre.

Rémunération : Cadre d'emploi des agents sociaux – Indemnité pour travail de dimanche – Régime indemnitaire (prime mensuelle), adhésion Comité œuvres sociales (CE) possible.

Prise de poste : Dès que possible

Type d'emploi : CDD

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



ressources.humaines@st-marcellin.fr

Élections européennes



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

9 JUIN 2024

Tous les 5 ans, les citoyens des 27 pays de l'Union européenne élisent leurs représentants qui siègent au Parlement européen à Strasbourg. Le 9 juin, les Français voteront pour les 81 députés qui les représenteront au sein du Parlement.

Mode de scrutin

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour selon un scrutin proportionnel. Les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. À l'issue des élections, les députés pourront rejoindre ou créer un groupe politique au niveau européen. Le Parlement européen exerce trois rôles fondamentaux : législatif, budgétaire et contrôle politique.

Qui peut voter ?

Pour voter, il faut être Français ou citoyen d'un pays membre de l'Union européenne, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez le faire jusqu'au 1er mai ([si vous faites une demande d'inscription en ligne](#)) ou jusqu'au 3 mai (si vous effectuez une demande en mairie).

[Pour vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote.](#)

Voter par procuration

Pour ce scrutin, il ne sera plus nécessaire de vous déplacer à la gendarmerie pour que votre identité soit vérifiée si vous souhaitez effectuer une procuration. La personne effectuant la démarche de procuration en ligne sera dispensée de déplacement si elle « atteste de son identité à l'aide d'un moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié », soit sur le service en ligne [France identité](#). La demande de procuration devra se faire sur le téléservice [Maprocuration](#).

Zones d'accélération des énergies renouvelables



Les communes membres de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ont procédé à la définition de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones doivent notamment répondre aux principes suivants :

- Contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement.
- Prévenir et maîtriser les dangers et inconvénients résultant de l'implantation de ces installations de production d'énergies renouvelables.
- Tenir compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Les énergies concernées :

- La production d'électricité par des panneaux solaires

photovoltaïques sur toiture, en ombrière ou au sol, ou par des éoliennes.

- La production de chaleur : les réseaux de chaleurs, le bois énergie, la géothermie, le solaire thermique.
- La production de gaz par la méthanisation : aucun site n'a pour le moment été identifié pour l'installation d'un méthaniseur sur le territoire à ce jour.

La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables est conditionnée à une concertation avec les habitants des communes, par le biais d'une consultation publique.

Consultation publique

La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables est conditionnée à une concertation avec les habitants des communes, par le biais d'une consultation publique. Cette consultation publique se déroule du 28 mars au 22 avril 2024.

La consultation se déroule sur le site de la SMVIC qui met à votre disposition un outil de visionnage cartographique accessible sur le lien ci-dessous.

[En savoir plus](#)

Vous pouvez faire vos remarques : zaenr@saint-marcellin.fr

**Chargé(e) de mobilisation
habitante et de programmation**

d'activités

Service / Site : CCAS – La Fabrik

Type de contrat : CDI

Vous aurez pour principales missions :

Vous poursuivez la dynamique participative et d'aller-vers, notamment à travers l'animation de groupes d'habitants dont le comité habitant, la coordination de bénévoles et l'accompagnement d'initiatives habitantes.

Vous impulsez la démarche participative, structurez et dynamisez la participation des habitants dans l'élaboration, la conduite, et le suivi de projet.

Vous portez une réflexion concertée et rédigez des documents institutionnels et opérationnels en application du projet social (charte bénévole, règlement intérieur...). Vous serez notamment impliqué dans le travail du modèle de gouvernance de La Fabrik.

Vous veillez à l'implication des membres du comité habitant, proposez une animation adaptée et un cadre sécurisé permettant la participation de chacun. A ce titre, vous organisez l'accompagnement des bénévoles, développez leur capacité à appréhender leur positionnement et veillez à leur formation.

Vous pouvez être amené à préparer des formations pour les bénévoles, ou les encourager à participer à des formations organisées par la fédération des centres sociaux.

Vous contribuez à la mise en œuvre d'une organisation permettant l'appropriation par l'équipe des modalités de déclinaisons opérationnelles du projet social, la participation et la prise de responsabilités des usagers et bénévoles, la mobilisation des habitants (écoute des besoins des habitants, co-construction avec les usagers, ...).

Vous portez le projet social au quotidien, et participez à donner du sens à l'action en favorisant la connaissance de ce qu'est un centre social au sein de l'équipe, des usagers et bénévoles, auprès des autres membres du CCAS et de la collectivité, et des habitants.

Vous portez la réflexion et la concertation avec l'équipe pour organiser des animations « hors les murs » visant la mobilisation et la participation des habitants en favorisant la mixité et permettant de lutter contre l'isolement.

Vous promouvez l'action du Centre social grâce à la réalisation de support de communication d'évènements ponctuels ou de programme d'activité en autonomie ou en lien avec le service communication, vous participez à l'élaboration d'une stratégie de communication adaptée et multi canal. Vous avez en charge la coordination de la création et de l'envoi de la newsletter.

Vous assurez la continuité de direction en l'absence du Directeur (: coordination de l'équipe et des plannings, représentation de La Fabrik dans les instances internes et partenariales, suivi du budget, veille au bon fonctionnement des locaux et à l'occupation de ces derniers, échanges avec les partenaires direct dont la CAF et la Fédération des Centres Sociaux de l'Isère, etc.).

Formation, compétences et qualité requises :

- Qualification de niveau 6 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale
- Compétences avérées dans les domaines de management de ce type de structure
- Connaissances fines des principes de la démarche participative
- Maîtrise de la méthodologie de projet
- Capacités de partage de son expertise avec les instances

- de gouvernance
- Ecoute active
- Capacités d'analyse et de synthèse dans une démarche concertée
- Gestion des situations de conflit

Conditions particulières :

Emploi du temps à 80% avec un travail un samedi sur deux et occasionnellement en fin de journée/soirées.

Lieu de travail réparti sur trois sites situés sur la commune : L'Atelier, le Riondel et la Maison Beausoleil.

Rémunération : Cadre d'emploi des attachés territoriaux – Indiciaire – RIFSEEP attractif (prime mensuelle) + CIA (prime annuelle variable en fonction de l'évaluation) + tickets restaurants + participation complémentaire santé + adhésion Comité œuvres sociales (CE) possible.

Poste à pourvoir le 1^{er} septembre 2024 / Réponse attendue pour le 30 avril 2024

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@st-marcellin.fr)

Fête foraine du 19 au 21 avril



La fête foraine se déroulera du 19 au 21 avril sur le parking des bus de La Saulaie.

Fête du Saint-Marcellin et de

La noix de Grenoble

La fête du Saint-Marcellin et de la noix de Grenoble, organisée par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les villes de Saint-Marcellin et Vinay se déroulera **les 15 et 16 juin**.

Cette fête de la gastronomie mettra à l'honneur nos deux produits phares : le Saint-Marcellin IGP et la noix de Grenoble AOP et plus largement ceux de l'Isère et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. De nombreuses animations ponctueront ces 2 jours.

Rendez-vous les 15 et 16 juin !

Vous êtes producteur, artisan ou créateur et vous souhaitez exposer : [Formulaire marché de producteurs 15 juin 2024](#)

Journée internationale des droits des femmes



Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la ville organise une série d'animations pour sensibiliser, informer et promouvoir l'égalité et les droits des femmes.

Les animations sont gratuites.

9 h – 11 h 30 – Exprimez vos idées et personnalisez votre tee-shirt avec votre slogan préféré !

(Apportez votre tee-shirt 100 % coton) Sur inscription – À partir de 16 ans Au Fablab du 1/3 lieu numérique

9 h – 13 h – Rencontrez les professionnels du Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, intrafamiliales et

aide aux victimes du Sud Grésivaudan (travailleurs sociaux, gendarmes, policiers municipaux de Saint-Marcellin et Chatte, conseillères conjugales et familiales) pour une demi-journée de prévention et d'information – Porté par SMVic et le Département de l'Isère – Dans le hall du supermarché Leclerc à Chatte

10 h 30 – 12 h – Découvrez les « Femmes à l'université » et les « Femmes à l'ère numérique ». Qui sont ces pionnières ignorées ? 2 jeux interactifs pour faire tomber les préjugés ! Sur inscription Au Campus connecté

12 h – 13 h 30 – Connaissez-vous « les artistes femmes dans l'art pictural » ? Un quiz ludique en mots et en images pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la culture – Tout public. En partenariat avec la médiathèque intercommunale Sur inscription – Au 1/3 lieu numérique

14 h – 17 h – Maîtrisez les outils numériques pour accéder à vos droits ! Information sur les ateliers gratuits proposés toute l'année par le conseiller numérique – En libre accès – Au 1/3 lieu numérique

17 h 30 – 19 h – Vibrez avec l'opéra de Verdi La Traviata : projection de cette célèbre histoire d'amour sur fond de domination patriarcale. Sur inscription – Avec la Micro-Folie – Au Campus connecté

18 h – 18 h 45 ou 18 h 45 – 19 h 30 – Initiez-vous au self-défense : 2 ateliers au choix pour découvrir des gestes simples pour se protéger ! Sur inscription (apportez votre attestation de responsabilité civile) – En partenariat avec le SMAD – Au 1/3 lieu numérique

18 h 30 – Sois-belle et t'endors pas avec la compagnie Mine de rien – En adaptant le conte de La Belle au bois dormant et en y ajoutant une marraine quelque peu fantasque et militante, la compagnie Mine de rien raconte une autre histoire, celle de

l'évolution du droit des femmes à travers le monde sur les trois derniers siècles Salle polyvalente

20 h – Ciné-débat Les petites victoires – Au cinéma Les Méliès
– 5 € (adultes), 4 € (enfants)

[Programme journée internationale des droits des femmes](#)

Chargé(e) de mission action sociale

Service / Site : CCAS

Type de contrat : CDD 12 mois – 80%

Profil : Chargé(e) de mission

Vous aurez pour principales missions :

- Assurer un premier niveau d'accompagnement des personnes sans enfant à charge et non allocataire du RSA sur rendez-vous, lors de permanences ou de visites à domicile des usagers pour lutter contre le non recours aux droits : écoute, évaluation sociale de la situation, ouverture de droits, accompagnement dans les démarches, réorientation, lien avec les partenaires et les différents organismes
- Veiller à l'ensemble des situations d'action sociale et assurer la réactivité des réponses aux situations les plus urgentes
- Accompagner des situations sociales complexes
- Gérer, en coordination avec ses collègues, les interpellations des situations d'incurie, logements non-décent, indignes/insalubres et participer à différentes instances de travail et comités de suivis dans le cadre

du mal logement

- Instruire des dossiers d'aide sociale facultative
- Instruire des demandes de domiciliation
- Accueillir, informer et proposer un accompagnement budgétaire dans le cadre du Point Conseil Budget
- Instruire les demandes de microcrédit personnel et assurer un accompagnement budgétaire si nécessaire
- Information, accompagnement dans le cadre du Point Info Autonomie
- Assurer la continuité de l'aide sociale légale en l'absence du travailleur social référent
- Coordonner et animer les Commissions Techniques des Impayés de Loyers
- Coordonner, animer et/ou participer à des groupes de travail partenariaux et des actions collectives (budget/surendettement, Journée Solidaire, ...)
- Assurer le lien avec les financeurs, le suivi, le bilan et le renouvellement des conventions du service (Point Conseil Budget, Point Info Autonomie, Domiciliation ...)
- Participer à la préparation des délibérations du Conseil d'Administration pour l'action sociale en lien avec la direction du CCAS
- Participer à l'accueil des stagiaires

Missions transversales :

- Tenir des tableaux de bord liés à l'activité du service
- Participer aux repérages des situations de non-recours aux droits et les faire remonter
- Faire le lien avec les partenaires (suivis usagers, formations proposées, ...)
- Assurer une veille documentaire et juridique sur les différents dispositifs
- Organiser la Journée de la Solidarité en lien avec la Direction et les associations de solidarité
- Contribuer à la dynamique du CCAS
- Soutenir les autres chefs de service et la direction sur

- des projets transversaux
- Participer à des réflexions d'évolution des services
- Participer à l'archivage

Contraintes / difficultés particulières du poste :

- Stress
- Risque d'agressivité des usagers
- Travail sur écran
- Déplacements occasionnels
- Assurer la continuité de service
- Concertation pour la prise de congés

Profil recherché : Conseiller d'action sociale / Travailleur social

Technicité et Compétences exigées par le poste :

Vous possédez les connaissances des techniques d'animation de groupes et de conduite des projets, de l'environnement socio-économique du territoire, du dispositifs de l'action sociale et des règles de déontologie du travail social.

Vous savez analyser les besoins des usagers, élaborer et conduire des projets sociaux, distinguer les priorités d'actions, établir un parcours pour l'utilisateur, consolider des liens avec les partenaires sociaux, maîtriser l'outil informatique et avez des qualités rédactionnelles.

Vous êtes rigoureux, autonome, discret, organisé, avez de l'empathie, le sens de l'écoute, le sens de la médiation et de la négociation, le sens du travail en binôme et en équipe, vous prenez des initiatives et êtes force de proposition dans la mise en œuvre et dans l'amélioration du service rendu aux habitants

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



ressources.humaines@saint-marcellin.fr

**Commission d'indemnisation
pour les travaux du champ de
Mars**



La ville de Saint-Marcellin entreprend la requalification du champ de Mars avec pour objectif de fluidifier et apaiser les parcours pour tous modes de déplacements, d'améliorer la qualité esthétique et fonctionnelle de l'espace public, de végétaliser les espaces, de renforcer l'attractivité des commerces, tout en préservant une offre de stationnement compatible avec les activités présentes.

Si à terme, les interventions cumulées sur le champ de Mars, le boulevard du Champ de Mars et ses contre-allées et le haut de l'avenue du Collège vont contribuer à la dynamisation du tissu commercial et favoriser l'attractivité du centre-ville, au-delà des améliorations urbaines qu'ils apportent, la ville est consciente que ces travaux d'ampleur peuvent être sources de perturbations et de désagréments pour les commerces et sont susceptibles de conduire à une baisse de leur chiffre d'affaires.

La ville de Saint-Marcellin a ainsi pris toutes les dispositions pour minimiser la gêne occasionnée pendant la durée des travaux et réduire leur impact sur l'activité en place : identification d'un canal d'informations directes à destination des commerces, maintien des accès piétons,

identification de poches de stationnements réglementés à proximité des commerces, information du public sur l'ouverture des commerces pendant les travaux, etc.

Une commission d'indemnisation amiable a été créée par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023.

[Délibération de la création d'une commission amiable pour les travaux du champ de Mars](#)

[Dossier_Demande_Indemnisation](#)

Relais Isère Terre de jeux

Saint-Marcellin accueillera le relais Isère Terre de jeux 2024 du 12 février au 25 février et organisera une série d'événements sportifs et culturels en lien avec les associations. À vos marques, prêt, participez !

Du 12 au 25 février – Hôtel de ville (*horaires d'ouverture de la mairie*)

Exposition de photos sportives

Du 12 au 25 février – <https://youtu.be/io1EcGEtgCc>

Photos et cartes postales anciennes proposées par le groupe Rempart sur le site de la ville.

Mardi 13 février – Stade de La Saulaie – 19 h

Entraînement proposé par Team trail de Saint-Marcellin.

Adultes tous niveaux

Jeudi 15 février – Micro-Folie – 1/3 lieu numérique – 12 h 15 à 13 h 30

Quiz « le sport dans l'art » – Jeu pour découvrir l'histoire des sports par leurs représentations artistiques.

À partir de 10 ans

Jeudi 15 février – Départ stade de La Saulaie – 19 h

Course nocturne de 7 km proposée par Team trail Saint-

Marcellin.

Vendredi 16 février – École de La Plaine – 16 h 45

Saynètes proposées par les enfants des accueils de loisirs.

Vendredi 16 février – Vers le Street workout – 17 h 30

Plantation d'un micocoulier de Provence avec le conseil municipal jeunes.

Samedi 17 février – Gymnase Carrier – En journée

Championnat Isère d'haltérophilie – Démonstrations et initiations avec l'Athlétic club

Samedi 17 février – Salle Micoud-Tardy – 14 h

Questions pour un champion sur le thème du sport. *Inscriptions : 06 37 20 63 39*

Samedi 17 février – Le Diapason – 9 h-13 h et 14 h-18 h

Dimanche 18 février – Le Diapason – 9 h-13 h

Osez le théâtre – Organisé par Textes en l'air, partenaire des Tréteaux de la Cumane, ce stage permettra une découverte du théâtre. Entrée libre, mais adhésion obligatoire à Textes en l'air. *Inscriptions : 07 69 53 40 71*

Lundi 19 février – Centre aquatique L'Olympide – 19 h 30 à 21 h

Baptême de plongée proposé par le club CPSG38. *Inscriptions sur place*

Lundi 19 et mardi 20 février – Mur d'escalade – 10 h à 15 h

Handi sport – Initiation à l'escalade – Proposée par l'Association des paralysés de France (APF) de Voreppe.

Mercredi 21 février – 1/3 lieu numérique – 12 h à 14 h

E-sport tournoi Mario Kart – À partir de 10 ans – *Inscriptions à Activ'jeunes : 06 72 55 90 50*

Samedi 24 février – Stade de La Saulaie – 13 h à 17 h

Tournoi amical (6-13 ans) proposé par l'OSM. *Inscriptions sur place*

Samedi 24 février – Salle dojo 13 h 30

Démonstration d'aïkido avec le club d'Aïkido de Saint-Marcellin

[Programme relais isere terre de jeu](#)

Participez à La Fabrik de demain

La Fabrik des initiatives citoyennes renouvelle son projet social qui va définir sa feuille de route de 2025 à 2028. Une démarche collaborative à laquelle vous êtes invités à participer !

La Fabrik est devenue en quelques années un lieu ressource pour les habitants. Agréée espace de vie sociale en 2018, puis centre social depuis 2021, La Fabrik va rédiger en 2024 son « projet social » pour obtenir le renouvellement de son agrément auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Le précédent projet social (2021-2024) s'articulait autour de 4 axes : l'accueil et l'écoute active des habitants, l'accès aux droits, l'accompagnement des familles et le développement des loisirs et de la culture.

Les différentes étapes

De janvier à mars, l'équipe de La Fabrik va réaliser un diagnostic participatif : questionnaire, recueil de la parole des fabricoeurs (bénévoles, membres des commissions de La Fabrik, porteurs de projets...), analyse des données de l'Insee ou des besoins sociaux... Le 3 mai, une fête sera organisée pour présenter les résultats de cette enquête et réfléchir collectivement à l'avenir du centre social.

Ensuite, les grands axes et les objectifs seront définis avant la rédaction du nouveau projet social pendant l'été. Le

dossier devra être déposé en novembre prochain.

Pour répondre au questionnaire vous avez jusqu'au 8 mars :
<https://forms.gle/9hFXco0oxYFAZFme9>

Vœux 2024 : sous le signe de l'olympisme

Le 20 janvier, le maire Raphaël Mocellin, le conseil municipal et le CMJ ont adressé leurs meilleurs vœux aux Saint-Marcellinois...

Le maire et les élus sont allés à la rencontre des habitants et des commerçants au cours d'une déambulation animée par la Batucada des Grands Loups. Ils ont également inauguré, à la salle polyvalente, les animations pour enfants : patinoire prêtée par les Brûleurs de loups, jeux et e-sport.

Au Forum, le maire Raphaël Mocellin, le conseil municipal et le conseil municipal jeunes ont adressé leurs meilleurs vœux 2024 aux Saint-Marcellinois, venus nombreux assister à la cérémonie.

Après le film rétrospectif de 2023, le maire a indiqué : « J'apprécie particulièrement ces moments où nous pouvons nous retrouver pour dresser le bilan de l'année écoulée et nous projeter ensemble vers un futur désirable, un futur que nous nous efforçons chaque jour de bâtir avec vous. En ces périodes de changement, il est essentiel de rester solidaires, de cultiver la tolérance et de favoriser un dialogue ouvert et constructif. »

Les échanges se sont poursuivis ensuite autour du verre de l'amitié et de la galette des rois.

Recensement 2024



Du 18 janvier au 17 février, la ville organise le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans,

sous l'égide de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Comment ça marche ?

Vous serez prévenu par courrier ou par la visite d'un agent recenseur muni d'une carte tricolore. Vous pouvez répondre au [questionnaire en ligne](#) avec les codes indiqués sur la notice d'information. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, les agents recenseurs vous remettront les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'ils viennent les récupérer.

Une cartographie de la ville

Cette opération est indispensable pour Saint-Marcellin. Elle permet d'obtenir une cartographie précise de sa démographie (âge, sexe, profession, type d'habitat, moyens de transport utilisés...). Son résultat détermine le montant de la dotation globale de fonctionnement allouée chaque année par l'État à la commune.

Réunion des associations



Le 20 décembre, la Municipalité a invité les associations à une rencontre.

Une cinquantaine d'associations étaient présentes. La rencontre s'est déroulée en présence du maire Raphaël Moccellin, d'Imen De Smedt (adjointe à la politique de l'éducation, de la jeunesse, de la famille et du numérique), de Barnard Festivi (adjoint à la politique sportive), de Nicole Nava (adjointe à la politique culturelle, touristique et patrimoniale), de Véronique Todesco (adjointe à la politique de la vie associative et de l'animation) et de Xavier Pagès (conseiller délégué à la politique sportive).

Au programme : présentation des services, du relais Isère Terre de jeux, du contexte budgétaire 2024 (augmentation du coût de l'énergie...), nouvelle charte...

La ville souhaite poursuivre le dialogue avec les associations

et s'est montrée attentive à leurs demandes.

Inondations : catastrophe naturelle reconnue



La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne relève pas de la commune, mais la demande de reconnaissance, oui. La ville s'est positionnée pour demander cette reconnaissance concernant les épisodes orageux des 29 mai et 22 juin. La ville a obtenu le classement en catastrophe naturelle pour le 22 juin.

Les assurés disposent d'un nouveau délai de 10 jours au maximum après la publication de l'arrêté pour faire parvenir à

leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes soit **jusqu'au 19 décembre compris**.

[JORF_Arrêté_HS-IOME2330890A_20.11.2023 \(2\)](#)

Inauguration du street workout



L'inauguration du street workout, projet lauréat du 1er budget participatif porté par Daoud Benkenane s'est déroulée le 18 novembre en présence du porteur de projet, de Monique Vincent (1ère adjointe à la politique des affaires générales, des ressources financières et humaines, de la démocratie participative), de Bernard Festivi (adjoint à la politique

sportive), de nombreux élus et des référents de quartier.

Daoud Benkenane a indiqué : « Ce nouvel équipement sera un lieu de rencontre. Il permettra de s'échauffer avant la pratique sportive. » Monique Vincent a poursuivi : « L'installation du street workout est la meilleure communication pour la 2e édition du budget participatif. » Bernard Festivi soulignait les bénéfices de la pratique sportive en accès libre.

Lors de cette inauguration, Alexandre Dumas, un ami du porteur de projet, a réalisé une démonstration des possibilités du street workout.

Tractions, dips, relevés de jambes, gainage..., vous pouvez désormais pratiquer en ces exercices sur le street workout sur la zone enherbée entre le collège Le Savouret et le terrain synthétique de l'avenue de la Saulaie.



Location d'un local commercial à loyer modéré



Dans le cadre de son programme "Petite Ville de Demain", la ville de Saint-Marcellin soutient la réhabilitation de cellules commerciales et accompagne les porteurs de projet de commerce.

La ville, avec le soutien de l'Etat, de la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, a ainsi acquis une cellule commerciale au n° 1 bis place de l'Eglise, à Saint-Marcellin, et souhaite l'affecter à un projet de commerçant.

Dans le but de favoriser l'installation d'un porteur de projet de commerce, la Ville propose à la location, à loyer modéré ce local commercial. L'appel à candidature est ouvert à tout porteur de projet de commerce, pour tout type de commerce.

Informations sur le local

- Loyer : 211,4 €/mois HC et TTC
- Surface : 30 m² décomposé en 2 espaces (21 m² + 9 m² en souplexe) avec rideau manuel, WC et point d'eau neuf, chauffage électrique
- Date limite des candidatures : 15 janvier 2024
- Contact et dépôt des candidatures (lettre de présentation du projet, budget prévisionnel, extrait d'assurance de responsabilité civile, copie carte ID) à leo.triche@smvic.fr
- Possibilité de visite sur RDV



Réunion publique sur l'îlot gare



Une réunion publique s'est déroulée le 14 novembre en présence de Christian Dreyer (adjoint à l'urbanisme) et de l'équipe retenue pour la réalisation du projet : Blain promotion, Promalpa Immobilier et le cabinet d'architecte Arche 5.

Le projet de renouvellement urbain de « l'îlot gare » constitue une action phare de l'ORT portée par la commune, l'intercommunalité et l'État dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». La mutation de cet ensemble va, en effet, dynamiser le quartier et créer une continuité urbaine de la gare vers le centre historique. Saint-Marcellin s'est

appuyée sur l'Établissement Public Foncier Local (Epfl) du Dauphiné pour acquérir progressivement depuis 2015 les bâtiments de l'îlot gare situés entre l'avenue Félix Faure et le garage Team Mocellin Les acquisitions se sont accélérées depuis 2020 et ont été achevées début 2023.

Les travaux de désamiantage et déconstruction commenceront début 2024 en vue d'une livraison de l'opération en 2026.

Les chiffres clé

- 37 logements (dont 35 % de logements sociaux)
- 370 m2 d'espaces verts en pleine terre
- 450 m2 de toitures végétalisées
- 710 m2 d'activités et de commerces

Les débats ont porté sur le volet écologique du projet, les activités commerciales et le stationnement.

Le street workout en service



L'installation du street workout (entraînement de rue), projet lauréat du 1er budget participatif porté par Daoud Benkenane a été réalisée sur la zone enherbée entre le collège Le Savouret et le terrain synthétique de l'avenue de la Saulaie.

Tractions, dips, relevés de jambes, gainage..., vous pourrez ainsi pratiquer en libre accès ces exercices.

A noter : le dépôt des projets de la 2e édition du budget participatif est prolongé jusqu'au 30 novembre.

Plus d'infos [ici](#)

Hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty



Le 16 octobre, le maire Raphaël Mocellin, des élus de Saint-Marcellin et de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et des citoyens ont rendu hommage à Dominique Bernard, professeur de français de 57 ans au collège-lycée Gambetta d'Arras, mortellement poignardé vendredi 13 octobre.

Le maire a souligné : « Cet acte exige de chaque élu républicain un discours clair, une condamnation sans équivoque du terrorisme, et un appel à l'unité autour des valeurs qui nous rassemblent : la liberté, l'égalité, la fraternité, et cette valeur si singulière qui fonde notre pacte républicain, la laïcité. S'attaquer à des professeurs, c'est s'en prendre aux fonctionnaires qui œuvrent, chaque jour pour un avenir meilleur. Dans l'un des sanctuaires de notre République qu'est

l'école, jamais un tel acte ne devrait arriver. »

Une minute de silence a ensuite été observée en hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné il y a 3 ans jour pour jour.

Actes du conseil d'administration du CCAS

Ordre du jour des conseils d'administration

2023

2024

Procès-verbaux des conseils d'administration

2023

2024

Listes des délibérations des conseils d'administration

2024

Délibérations des conseils d'administration

2023

2024

Décisions des conseils d'administration

2023

2024

Contact

Nom prénom du contact



17 rue adresse,
00000 Nom de la ville



06 11 22 33 44



contact@contact.com

A qui s'adresser ?

Dossier téléchargeable
ci-dessous à déposer
au service Jeunesse à
l'Espace Riodel



[Règlement intérieur Bourse au Permis .pdf 175.64 Ko](#)



[Dossier bourse au permis de conduire.pdf 202.32 Ko](#)

Octobre rose



La ville et ses partenaires organisent pendant tout le mois d'octobre une série d'animations pour sensibiliser les Saint-Marcellinois au dépistage du cancer du sein.

Les enfants des accueils de loisirs et du périscolaire réaliseront des décorations : spirale rose, oeuvre en papier, peinture d'arbres...

Un ruban rose réalisé dans le cadre des ateliers créatifs de La Fabrik sera exposé sur la façade de l'hôtel de ville. Tout au long du mois, à la médiathèque intercommunale, découvrez, feuillotez sur place ou empruntez une sélection d'ouvrages sur la thématique d'Octobre rose.

[Programme octobre rose](#)

Semaine bleue



Après-midi intergénérationnelles, ateliers, jeux, film...

La ville et ses partenaires se mobilisent pour proposer du 27 septembre au 7 octobre des animations à l'occasion de la Semaine bleue sur le thème " Vieillir ensemble, une chance à cultiver "

[Programme Semaine bleue](#)

Inscriptions au Marché de

Noël

Marché de Noël les 16 et 17 décembre 2023

Vous êtes artisans, créateurs ou producteurs et vous souhaitez vous inscrire au marché de Noël les 16 et 17 décembre.

Vous pouvez vous inscrire en téléchargeant le dossier d'inscription :

[20230901 Règlement inscription marché de Noël 2023 – 16 et 17 décembre](#)



Pôle d'échanges de La Saulaie

Débutés en 2022, les travaux de La Saulaie vont s'achever à l'automne par la plantation d'une cinquantaine d'arbres donnant ainsi un nouveau visage à cette entrée de ville.

Une entrée de ville sécurisée et embellie

Ce secteur stratégique regroupe le collège Le Savouret, les lycées La Saulaie et Bellevue et de nombreux équipements sportifs qui génèrent un trafic routier important (près de 8 000 véhicules par jour) dont 18 bus scolaires. Un travail avec les services de l'État autour du permis d'aménager – dont l'obtention était indispensable pour mener à bien ces travaux – a permis d'intégrer une touche paysagère avec une qualité accrue des espaces publics.

Envisagé depuis de nombreuses années, ce projet d'envergure a permis le réaménagement complet du parking avec la création de quais de bus, la réalisation d'un espace piétons-cycles et la reconfiguration et l'embellissement des entrées des établissements scolaires.

Une cinquantaine d'arbres plantés à l'automne

Cette réalisation s'achèvera cet automne par la plantation d'une cinquantaine d'arbres comprenant une douzaine de variétés différentes (érable freeman, micocoulier de Chine, frêne rouge, aulne, orme, chêne à feuilles craquelées, érable de Montpellier, gleditsia, cerisier des oiseaux, érable rouge, magnolia à fleurs étoilées).

Budget participatif : 2e édition

La ville lance la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Le principe : vous proposez des projets et vous décidez lequel sera réalisé !

Chaque Saint-Marcellinois dès 14 ans peut proposer des idées concrètes.

Quels types de projets ?

- Être d'intérêt commun, respecter les valeurs républicaines et relever des compétences de la ville
- Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable
- Prendre en compte le développement durable
- Concerner un lieu public et accessible à tous sur le territoire communal
- Être cohérent et compatible avec les projets du territoire
- Concerner des dépenses d'investissement et ne pas entraîner de dépenses excessives de fonctionnement
- Le projet ne doit pas être déjà en cours d'exécution ou la ville ne doit pas avoir un projet programmé sur le site d'implantation ciblé

Calendrier

- Jusqu'au 31 octobre 2023 : dépôt des projets.
- Novembre 2023 : étude de faisabilité des projets
- Décembre 2023 : présentation des projets

– Janvier 2024 : vote des projets

Contact : democratie.participative@saint-marcellin.fr

Semaines du développement durable

Du 16 septembre au 8 octobre, la ville participe aux Semaines du développement durable, l'occasion de rappeler que toutes les actions comptent, y compris les petits gestes du quotidien.

Nettoyage de la ville, Recyclab, ateliers, land art, quiz, fresque du numérique, jeu, jardinage, animation vélo... les services de la ville et leurs partenaires se sont mobilisés pour proposer de nombreuses activités à l'occasion des Semaines du développement durable. Le coup d'envoi de ces animations sera donné le 16/09 avec le Clean up day : une matinée de nettoyage de la ville en lien avec le Conseil municipal jeunes. Le lancement officiel de la manifestation aura lieu le 20/09 au parc de Joud avec une exposition des créations des accueils de loisirs, visite du parc animalier et land art.

[Semaine du développement durable](#)



**SEMAINES DU
DÉVELOPPEMENT
D U R A B L E
DU 16/09 AU 8/10** 2023



Accueil des nouveaux arrivants



Vous êtes arrivés à Saint-Marcellin entre décembre 2022 et août 2023.

Participez à la journée d'accueil des nouveaux arrivants le 1er septembre à 18 h 30 à l'hôtel de ville.

Présentation de la ville, buffet... vous serez chouchoutés.

Merci de vous inscrire avant le 28 août : secretariat.general@saint-marcellin.fr

Moustiques tigres : limitez

La prolifération

MOUSTIQUE TIGRE



**Limiter la prolifération
du moustique,
c'est l'affaire de tous !**

Le moustique tigre est implanté depuis 2020 sur Saint-Marcellin. Il ne se déplace que dans un rayon de 150 mètres.

Le moustique tigre a la particularité de piquer surtout pendant la journée. Il se développe dans de petites quantités d'eau. Pour limiter sa prolifération, chacun doit supprimer les gîtes larvaires présents sur sa propriété. Pour cela, adoptons tous les bons gestes !

Les démoustications n'interviennent que lorsqu'il y a un cas avéré de maladie transmissible (dengue, Chikungunya, Zika) afin d'éviter des épidémies. Elles ne sont pas une solution viable pour venir à bout des moustiques car elles n'ont pas d'impact sur les œufs ou les larves.

Pour vous en prémunir :

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie
- Couvrez les réservoirs d'eau et piscines
- Éliminez les lieux de repos des moustiques (fruits au sol, sources d'humidité, hautes herbes...)

[Plus d'infos](#)

Alerte sécheresse

NIVEAU 3 sur 4

Restrictions imposées par la sécheresse jusqu'au 15 septembre pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures à titre privé à domicile ;
- Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- Interdiction de vidange et remplissage des piscines et

autres structures de volume > 1m³ à usage familial, seule la 1^{re} mise en eau est autorisée de 23 h à 7 h si le chantier avait débuté avant les premières restrictions ;

– Interdiction entre de remise à niveau des piscines et autres structures de volume > 1m³ de 7 h à 23 h ;

– Interdiction d'arrosage des végétaux publics ou privés de 11 h à 18 h (pelouses, ronds-points, massifs floraux et ornementaux, plantes en pot/jardinière, arbres d'ornement et haies, toitures végétalisées, cimetières...) ;

– Interdiction d'arrosage des jardins et parcs ouverts au public appartenant aux collectivités territoriales, des stades et terrains de sport de 11 h à 18 h ;

– Interdiction d'arrosage des jardins potagers de 11 h à 18 h ;

– Interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;

– Interdiction de 11 h à 18 h de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau dans le milieu souterrain ou dans un canal.

Pour toute demande relative à la sécheresse, une ligne téléphonique directe "sécheresse" a été mise en place : 06 73 40 75 63

Mail : dit-se-pec@isere.gouv.fr

[3_Fiche_alerte_renforcee_particuliers](#)

Rassemblement citoyen



Le maire de Saint-Marcellin Raphaël Mocellin a répondu à l'appel du président de l'Association des maires de France (AMF) et maire de Cannes, David Lisnard pour le retour à la paix civile. Cet appel fait suite à l'attaque à la voiture-bélier du domicile du maire de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne). Le maire a précisé : "Des forces de police sont prises pour cible, des mairies et des écoles sont brûlées. Il est temps pour nous de faire entendre une voix de raison et de ramener le calme dans notre pays. Les actes de vandalisme qui ont visé ces institutions sont une attaque contre notre démocratie et notre capacité à construire un avenir commun."

[Discours du maire 3072023](#)

Opération vacances

tranquillité



Dans sa lutte contre les cambriolages et durant toute l'année, la ville invite les Saint-Marcellinois, qui prévoient de s'absenter plusieurs jours de leur domicile, à s'inscrire auprès de la police municipale en lien avec la gendarmerie nationale. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile. Ce service est totalement gratuit, alors n'hésitez pas à vous inscrire !

Contact : police municipale – avenue du Collège au 04 76 38 69 26

[Plus d'infos](#)

Deuxième comité de suivi de l'ORT

Deuxième comité de suivi de l'Opération de revitalisation urbaine

Le deuxième comité de suivi du projet urbain s'est réuni le 5 juin 2023.

Le comité de suivi de l'Opération de revitalisation urbaine s'est réuni pour la deuxième fois en présence notamment de Christian Dreyer (adjoint à la politique du développement durable, de l'urbanisme, des travaux et de la gestion des risques).

L'agence APS, paysagiste, a présenté au 1/3 lieu numérique l'aménagement futur du champ de Mars : remise en état de la fontaine, du mobilier urbain (éclairage, bancs, fauteuils, arceaux vélo, point d'eau...).

La discussion a permis de définir les emplacements précis de ces éléments qui viendront agrémenter le futur champ de Mars dont les travaux devraient débuter à l'automne 2023.

Premier comité de suivi de l'opération de revitalisation urbaine

Le premier comité de suivi du projet urbain s'est réuni le 16 janvier 2023...



Une démarche de concertation a été initiée dans le cadre de l'ORT (Opération de revitalisation du territoire) afin de partager avec les habitants les enjeux et les objectifs de la revitalisation du centre-ville. Après des réunions publiques, des marches urbaines, des ateliers participatifs, les éléments de cette concertation auront permis de définir les grandes orientations à destination des urbanistes et paysagistes en charge de la conception technique du projet. Les personnes désireuses de poursuivre cette démarche ont été invitées à

s'inscrire pour participer au comité de suivi du projet urbain dont la première réunion a eu lieu le 16 janvier 2023.

L'objet de ce groupe de travail n'est pas de revenir sur ces orientations, mais de travailler sur l'avancement des études projets en cours. La trentaine de participants s'était donné rendez-vous près de la fontaine du champ de Mars pour arpenter ensuite avenue du Collège, avant de travailler sur les plans du projet en salle du conseil municipal.

LA SUITE

Le travail technique doit se poursuivre en prenant en compte les remarques formulées par les habitants, les enjeux des réseaux (assainissement, eau potable...) et l'analyse des coûts. Ce comité de suivi se réunira d'ici 3 mois sur la base d'un projet encore précisé. Pour rappel : les travaux sur le champ de mars doivent débuter en 2023 tandis que ceux sur l'avenue du Collège sont plutôt prévus pour 2024-2025.



Plan canicule

Les fortes chaleurs peuvent mettre en danger les personnes vulnérables. C'est pourquoi, chaque année, un plan canicule national est activé du 1er juin au 15 septembre.

Le CCAS de Saint-Marcellin se mobilise pour recenser dans un registre les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, vulnérables aux fortes chaleurs. Les Saint-Marcellinois peuvent s'y inscrire ou être inscrits par un proche au CCAS.

Contact : CCAS – 2 boulevard Riondel – 04 76 38 81 21

Vernissage des week-ends du Bateau ivre

Le 1er juin, le vernissage de la première exposition du Bateau ivre qui s'est déroulé en présence du maire Raphaël Mocellin, des adjointes Monique Vincent, Imen De Smedt également conseillère départementale, Nicole Nava et de Didier Rambaud sénateur de l'Isère, a été un succès.

Plus d'une centaine de curieux sont venus découvrir cette maison insolite tout comme les œuvres des artistes Fernand Gréco et Renaud Lefebvre.

Le maire Raphaël Mocellin a réaffirmé son désir de faire du Bateau ivre un lieu culturel, vivant et fidèle à l'esprit dans lequel fut pensé la maison.

Durant l'ensemble de la déambulation, les visiteurs ont pu apprécier les explications du conseiller Benjamin Armand quant à l'histoire exceptionnelle de ce patrimoine sur la commune.

Cette exposition est à découvrir gratuitement durant les trois week-end du mois de juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Samedi 10 et dimanche 11 juin
- Samedi 17 et dimanche 18 juin
- Samedi 24 et dimanche 25 juin

Réaménagement du parking de La Saulaie

La ville de Saint-Marcellin porte un important projet de réaménagement du parking de la Saulaie et des abords de l'avenue de la Saulaie. Les aménagements du site sont, en effet, vieillissants et ne permettent plus d'apporter toutes les garanties en matière de sécurité.

Ce secteur, situé en continuité du centre bourg et traversé

par la RD 518 est stratégique pour la commune. Il regroupe différents équipements de première importance en matière de sport mais aussi d'éducation : le collège Le Savouret, le lycée de la Saulaie et le LETP Bellevue.

Objectifs des travaux

- sécurisation des déplacements des 1 700 élèves
- réaménagement complet du parking avec la création de quais de bus
- réalisation d'un espace piétons-cycles
- reconfiguration et embellissement des entrées des établissements scolaires

Déviatation du 2 mars au 15 juillet 2023

La circulation sera temporairement modifiée sur l'avenue de la Saulaie du **2 mars au 15 juillet 2023**, sur le tronçon situé entre le carrefour avec le boulevard Riondel et le carrefour avec la rue de la Poterie :

- La circulation des véhicules sera maintenue en sens unique dans le sens Saint-Vérand/Centre-ville.
- Les véhicules venant du centre-ville seront déviés au niveau du carrefour avec le boulevard Riondel par le boulevard Riondel, la rue Brenier de Montmorand, la rue des Récollets et l'avenue de Saint-Vérand.
- Les véhicules de l'avenue de Saint-Vérand venant du rond-point de Daumont seront déviés par la rue de la Poterie et l'avenue de la Saulaie.
- Le stationnement sera interdit sur l'avenue de la Saulaie dans l'emprise du chantier.

Fermeture de l'avenue de La Saulaie les 5, 6, 8 juin de 8 h 30 à 16 h 30

Déviatation par le sens descendant par le parking de la Saulaie.

Circulation du 2 mars au 15 juillet



Sens unique



Zone de travaux



Succès pour la Journée Mémoire





Le 13 mai, la ville a organisé la deuxième Journée Mémoire regroupant différentes cérémonies locales pour fédérer les Saint-Marcellinois autour du devoir de mémoire en présence du maire Raphaël Mocellin accompagné de nombreux élus : Monique Vincent, Imen De Smedt, Nicole Nava, Jean-Yves Balestas, Véronique Todesco, Benjamin Armand ainsi que de Frédérique Puissat (sénatrice), de Bernard Perazio (conseiller départemental), de Lucien Jacquot, président du Souvenir français et les membres du Conseil municipal jeunes.

Au programme : une conférence animée par Philippe Barrière, professeur agrégé d'histoire, docteur en histoire contemporaine sur le thème « Saint-Marcellin en guerre », une cérémonie commémorative, un parcours mémoriel et un ciné-débat autour du film de Robert Bresson « Un condamné à mort s'est échappé » en présence de Serge Devigny, le fils d'André Devigny, le héros du film.

Les participants à cette Journée Mémoire ont salué la grande qualité des intervenants.

**30 ans de jumelage avec
Grafiing**

Une délégation d'une soixantaine de Saint-Marcellinoises et de Saint-Marcellinois s'est rendue à Grafing en Bavière, près de Munich, du 29 avril au 1er mai pour fêter les 30 ans de jumelage avec la ville allemande.

Le maire Raphaël Mocellin, les adjoints : Monique Vincent, Imen De Smedt et Jean-Yves Balestas ainsi que Mathieu Germain (conseiller délégué, président du comité de jumelage), Patricia Oddoux (conseillère municipale), les jeunes du Conseil municipal jeunes (CMJ) et les musiciens de La Lyre Saint-Marcellinoise ont participé à ce voyage qui a permis de renforcer les liens entre les 2 villes jumelles.

Cérémonie, concerts et arbre de Mai

Au programme de ces 3 jours : cérémonie officielle, visite au choix du château de Herrenchiemsee ou de Munich ou de BMW world, concert de jazz de la Lyre et de Grafing dans le cadre de la journée internationale du jazz.

Un hommage a également été rendu à Adalbert Mischlewski qui, avec Camille Jouffre, est à l'origine du jumelage des 2 villes.

Le 1er mai, a été érigé le nouvel arbre de Mai de 36 mètres à Oberelkofen qui représente l'une des plus vieilles traditions bavaroises : celle de la fécondité.

Cet anniversaire de jumelage est célébré en 2 fois : une première dans la ville allemande et une seconde à Saint-Marcellin (prévue en 2024).

[Discours jumelage](#)

Le skatepark inauguré

Après 3 années de concertation avec les jeunes utilisateurs et en lien avec le Conseil municipal jeunes (CMJ), le nouveau skatepark sur le champ de Mars a été inauguré le 7 avril en présence du maire Raphaël Mocellin, des adjoints Christian Dreyer, Imen de Smedt (également conseillère départementale), Bernard Festivi et de Bernard Perazio (vice-président au département), de nombreux élus ainsi que les jeunes du CMJ.

Ce nouvel espace complet en béton comprend une aire de Street et un Bowl permettant toutes les pratiques : skate, BMX et trottinette.



Succès pour la Fête du Saint-Marcellin

Cette journée, dédiée aux richesses gastronomiques du territoire, a connu un franc succès, malgré les conditions météo. La ville de Saint-Marcellin, le Comité du Saint-Marcellin et du Saint-Félicien, les jeunes agriculteurs ont mis en place de nombreuses animations : dégustation de Saint-Marcellin, démonstrations culinaires, intronisation par la confrérie du Saint-Marcellin, spectacles déambulatoires...







Permanences d'urbanisme



Afin de vous offrir un accueil de qualité le service urbanisme met en place des permanences physiques et téléphoniques : 04 76 38 81 19 les mardis de 13 h 30 à 16 h 30 et les jeudis de 8 h 30 à 12 h.

ATTENTION : *Il n'y aura pas de permanences aux dates suivantes : 13 et 22 juin et du 1er au 17 août 2023.*

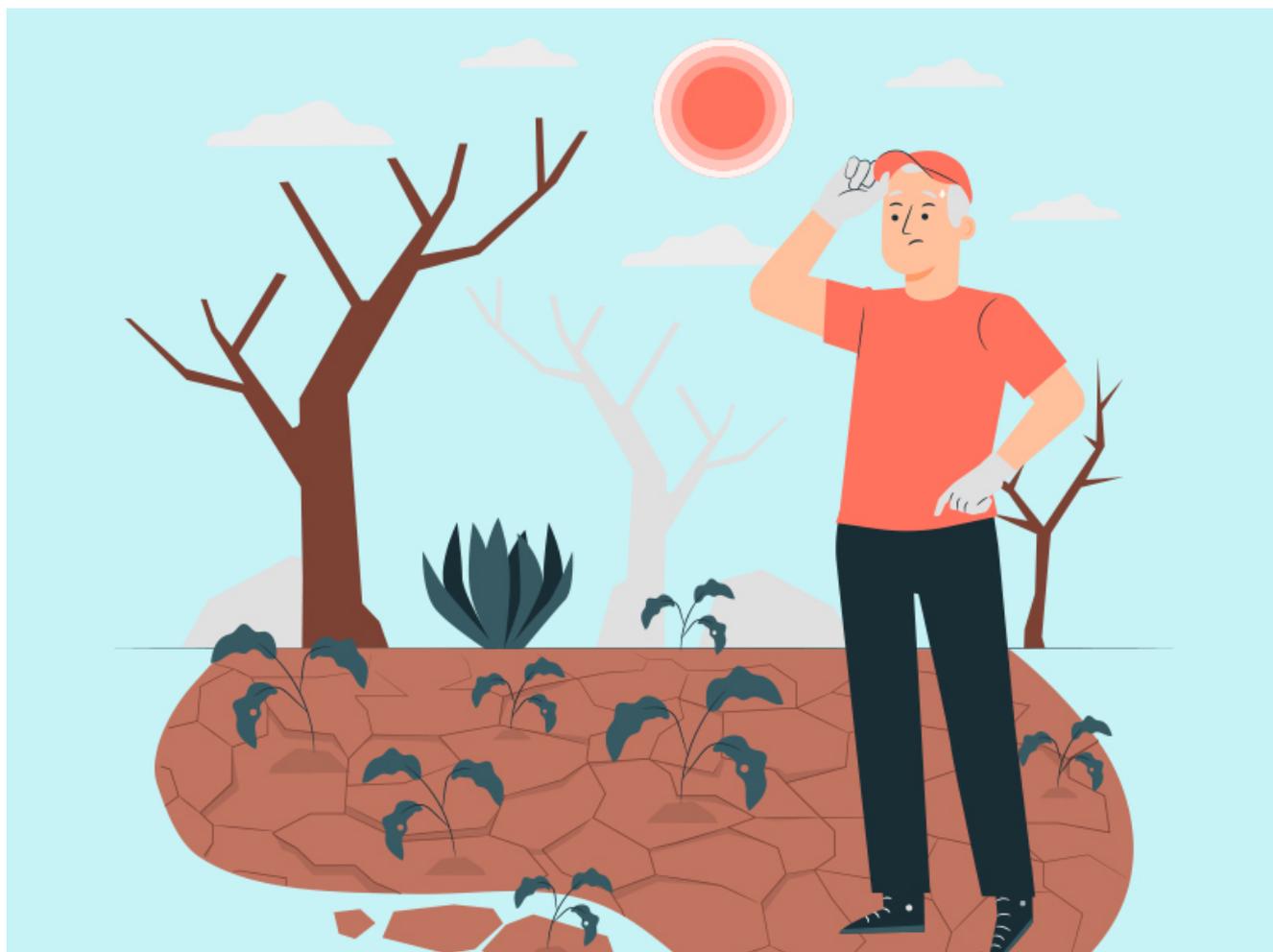
En dehors de ces permanences des rendez-vous peuvent vous être proposés pour vous accompagner dans vos démarches.

Les dossiers d'urbanisme sont consultables uniquement sur rendez-vous auprès du service urbanisme : 04 76 38 81 19.

Seuls les dossiers dont l'avis a été rendu sont consultables. Un dossier en cours d'instruction ne peut être consulté.

Pour contacter le service :
<https://www.saint-marcellin.fr/service-urbanisme/>

Sécheresse : vigilance de niveau 1



L'état de la ressource en eau dans le département de l'Isère doit inciter tous les utilisateurs de l'eau à la vigilance et à la sobriété. La préfecture a donc décidé de placer en situation au niveau 1 de vigilance sécheresse les eaux souterraines de la Molasse miocène Chambaran, de Bièvre-Liers-Valloire et de Sanne/Varèze/4 Vallées.

Le niveau 1 de vigilance s'accompagne de recommandations fortes afin d'être vigilant et économe dans sa consommation d'eau. Faire preuve de civisme dans sa consommation

quotidienne d'eau revient à préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Pour les usages non économiques des particuliers, des entreprises ou des collectivités, il est important dès aujourd'hui d'adapter certains usages consommateurs d'eau comme :

- restreindre fortement le lavage des véhicules ou tout autre lavage à grandes eaux qui pourrait être reporté à une autre période ;
- s'interroger sur le besoin d'installation de nouvelles piscines individuelles, les piscines publiques bénéficieront de disposition qui leur permettront de rester en fonctionnement tout au long de l'année ;
- reporter la plantation de jeunes arbres ou arbustes ;
- éviter de planter ou semer des espèces très gourmandes en eau que ce soit en pleine terre ou en jardinières/pots ;
- ne pas arroser les pelouses et massifs fleuris ;
- installer des kits d'économie d'eau à domicile pour une diminution de la consommation particulière d'eau potable.

Tous ces gestes de la vie quotidienne peuvent permettre aux collectivités qui distribuent l'eau potable d'assurer un accès pour tous à cette ressource indispensable.

Plus d'info :
<http://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Réussite pour le carnaval



Sur le thème « Saint-Marcellin land » la reine des neiges, Spirou, Pinocchio, Jiminy cricket, Captain América avec le visage de Mickey et d'autres héros de notre enfance s'étaient donné rendez-vous place du champ de Mars.

La batucada de Saint-Marcellin avec celle des Grands loups ont créé une ambiance musicale festive. Des géants fabriqués par les accueils de loisirs ont accompagné la déambulation qui s'est arrêtée devant l'hôtel de ville où les élus Imen de Smedt, Jean-Yves Balestas, Véronique Todesco, Olivia Jacquot et Marie-Hélène Ballouhey ont remis les clefs de la ville à un enfant.

Pour finir, le procès de Monsieur Carnaval s'est déroulé sur le champ de Mars.

Appel à projets

Appel à candidature pour la location d'une cellule commerciale à loyer modéré

La ville est propriétaire d'une cellule commerciale avenue du Collège et souhaite l'affecter à un projet de commerçant. Dans le but de favoriser l'installation d'un porteur de projet, la ville propose à la location ce local de 485 m².

L'appel à candidature est ouvert à tout porteur de projet souhaitant s'investir dans un projet de revitalisation du territoire par tout projet de commerce de détail et de proximité, qu'il soit alimentaire, de restauration, hybride ou autre dans la mesure où il correspond au linéaire commercial et respecte les règles d'urbanisme définies par la municipalité.

Date limite de candidature : 3 juin 2023

Informations sur le local :

- Local situé avenue du Collège
- Superficie de 485 m²
- Loyer : hors charges (à la charge de l'occupant) : 3 393,53 €/mois soit 40 722,36 €/an
- Parking gratuit de 400 places à proximité immédiate





A télécharger

Appel à candidature
pour la location d'une cellule commerciale



[Règlement AAP avenue du Collège](#)

Plan communal de sauvegarde (PCS)

La ville de Saint-Marcellin s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS), un outil réglementaire à disposition du Maire lui permettant de se préparer et d'entraîner les équipes communales à faire face à des situations très diverses : catastrophes naturelles, technologiques ou de transport...

Le PCS détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte, les consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations.

Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune pour protéger au mieux la population.

Le PCS doit être testé régulièrement au cours d'exercices et d'entraînements de gestion de crise.

Le Document d'information communal

sur les risques majeurs (Dicrim)

Faisant partie du Plan communal de sauvegarde, le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) a pour ambition d'informer les Saint-Marcellinois et de leur permettre d'adopter les bons réflexes. Il recense les informations et les conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

[Dicrim](#)

Fête du Saint-Marcellin

La Fête du Saint-Marcellin se déroulera le 2 avril de 9 h à 17 h, place du champ de Mars.

Chaque année, en avril, quand vient la Saint-Marcellin, on célèbre ce fromage à la renommée nationale. Cette année, la ville de Saint-Marcellin, le Comité du Saint-Marcellin et du Saint-Félicien, les jeunes agriculteurs mettent en place de nombreuses animations : marché de producteurs, dégustation de Saint-Marcellin, démonstrations culinaires, spectacles déambulatoires, animations pour les enfants...

Un produit emblématique

Sous Indication géographique protégée (Isère, Drôme et Savoie) depuis 2013, le Saint-Marcellin continue de séduire, parmi les produits emblématiques du Dauphiné et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il se cuisine de mille façons : pané, dans une tarte, en soufflé, en gratin (avec les fameuses raviolles locales), moules au Saint-Marcellin, crumble au Saint-

Marcellin ou glace au Saint-Marcellin...

Rendez-vous le 2 avril de 9 h à 17 h, au Forum et salle polyvalente à Saint-Marcellin pour cette fête de la gastronomie.

Vous êtes producteur ou artisan et vous souhaitez exposer :
[Formulaire marché de producteurs fête du Saint-Marcellin 2023](#)

Journée internationale des droits des femmes



Le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, la ville met en place des animations.

> 9 h-10 h – Médiathèque intercommunale

Des courts métrages pour faire genre ! C'est bien connu, les filles sont fortes comme des garçons et les garçons doux comme des filles... Une histoire lue avant et après une sélection de courts métrages pour échanger avec les plus petits sur l'égalité entre les sexes et les genres.

À partir de 6 ans – Sur inscription au 04 76 38 02 91.

> 10 h 15-11 h 30 – Campus connecté

Jeu intergénérationnel « Les femmes à l'ère du numérique » : qui sont les pionnières, les métiers, les défis... ?!

> 12 h-12 h 45 – L'Atelier de la Fabrik

Art'péro thématique « Les femmes dans l'art ». Petit quiz-apéro ludique et convivial pour découvrir ou redécouvrir ces femmes qui ont bouleversé l'Histoire de l'art. Lecture de textes par la médiathèque intercommunale.

> 14 h-16 h – 1/3 lieu numérique

Médiation – Atelier pour découvrir l'accès aux droits des femmes par les technologies digitales et les acteurs du territoire qui peuvent les accompagner.

Adolab – Les droits des femmes, ça te parle ? Viens créer ton sticker pour passer ton message ! Ateliers jeunes à partir de 10 ans (accompagnés). Sur inscription au 04 76 36 09 17

> 16 h-17 h – 1/3 lieu numérique (Micro-Folie)

Escape game « Le tableau de la femme la plus célèbre du monde à disparu ! ». Jeu à partir de 10 ans (accompagnés).

Sur inscription au 04 76 36 09 17

> 17 h – Avenue de Romans

Inauguration du rond-point Simone Veil

> 19 h 30 – Cinéma Les Méliès

Ciné-débat autour du film Simone, le voyage du siècle – Gratuit

Le destin de Simone Veil, son enfance, ses combats politiques, ses tragédies. Le portrait épique et intime d'une femme au parcours hors du commun qui a bousculé son époque en défendant un message humaniste toujours d'une brûlante actualité.

Fiche inscription scolaire

[Fiche INSCRIPTION SCOLAIRE](#)

Diagnostics archéologiques



Dans le cadre des diagnostics archéologiques réalisés du 20 février au 17 mars 2023 avenue du Collège et place d'Armes, une réunion avec les commerçants et les forains a eu lieu le 3 février. Les 4 phases du chantier ont été détaillées.

Le détail des 4 phases

[phases des travaux diagnostics](#)

Phase 1 – Du 20 au 24 février 2023

- Stationnement du n°9 au 13 de la place d'Armes (des 2 côtés) de Pascalis au CIC

Phase 2 – Du 27 février au 3 mars 2023

- Stationnement interdit du n°1 au 7 de la place d'Armes (des 2 côtés) côté pharmacie et sur la place Jean Vinay
- Accès conservé par l'avenue du Collège avec sortie par la rue Cardinal.
- Accès possible au Sud de la place d'Armes par la rue Lamartinière (livraison, convoyeur de fonds...) avec mise en double sens de la rue Lamartinière et suppression du stationnement.

Phase 3 – Du 6 au 10 mars 2023

- Stationnement interdit es 2 côtés entre l'avenue du Collège et la rue de France
- Accès supprimé par l'avenue du Collège
- Accès possible au Sud de la place par la rue Lamartinière (livraison, convoyeur de fonds...) avec mise en double sens de la rue Lamartinière et suppression du stationnement et possibilité de sortie par la rue Cardinal.

Phase 4 – Du 13 au 17 mars 2023

- Stationnement interdit du n° 8 au 16 de la place d'Armes (des 2 côtés) des Binocles du kiosque jusqu'au Crédit agricole, entre la rue de France et la rue Cardinal
- Accès maintenu par l'avenue du Collège avec circulation sur les stationnements entre la rue de France et la rue Cardinal.

Ce planning est susceptible de modifications en cas de découverte de vestiges.

[Flyer diagnostic archéologique](#)

Signature d'une convention de rappel à l'ordre



Le maire Raphaël Mocellin et le procureur de la république Eric Vaillant ont signé le 7 février un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre en présence notamment de la lère adjointe Monique Vincent et de Jean-Yves Balestas, adjoint à la politique des solidarités et président du CISP (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance). Saint-Marcellin est la 4e commune après Meylan, Chatte et Seyssinet-Pariset à signer cette convention, bientôt rejointe par Vinay.

Que permet la convention ?

Cette procédure permet au maire (et par délégation à Monique Vincent et Jean-Yves Balestas), après avis du Procureur de la République, de convoquer une personne afin de procéder à un rappel des règles de droit, pour des faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité

publiques dans la commune. *« C'est une mesure qui permet de rapprocher la justice des citoyens »*, a souligné le maire Raphaël Mocellin. C'est un nouvel outil à disposition du maire qui vient compléter les missions assurées par la police municipale pour maintenir l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Un nouvel outil à disposition du maire

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire, certaines nuisances sonores, ainsi que certains écarts de langage.

La procédure de rappel à l'ordre est verbale. L'auteur des faits (mineur ou majeur) est convoqué à un entretien par un courrier officiel après la consultation du Procureur de la République. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence des parents ou des représentants légaux – à défaut d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

Un complément des permanences de justice de proximité

Cette procédure vient en complément des permanences de justice de proximité mises en place depuis octobre 2021 à l'hôtel de ville destinées à rapprocher la justice des collectivités et des justiciables auteurs, mais surtout victimes d'infractions pénales faisant l'objet d'alternatives aux poursuites décidées par le Parquet.

Registre

En construction

35 nouveaux arbres plantés



La ville a récemment planté 35 arbres : 15 sorbiers sur le champ de Mars achevant le double alignement d'arbres (à proximité de l'aire de jeux), 16 chênes à feuilles de châtaigniers promenade de Joud. 4 érables ont été remplacés

vers le Diapason, suite à des actes de vandalisme.

Marquage au sol avenue de Provence

Les travaux avenue de Provence, fréquentée par 18 000 véhicules par jour sont en cours. Cette voie a été entièrement réaménagée : reprise de l'enrobé par le Département de l'Isère, aménagements améliorant les cheminements cycles et piétons, reprise des trottoirs entre le rond-point de l'Europe et la rue D'Arsonval par la ville.

Le marquage au sol avenue de Provence a débuté le 24 janvier. Les travaux se poursuivront pendant 3 semaines.



Prétendre à une subvention

Télécharger et compléter le dossier de demande de subvention de fonctionnement (dossier spécifique pour les associations sportives) et/ou dossier demande de subvention d'action. Si une demande de subvention de fonctionnement est faite, il vous suffit pour ajouter une demande de subvention d'action de remplir les fiches A1-A2. Les fiches A3-A4 seront à transmettre dans les 6 mois suivant la réalisation de votre action.

Les dossiers sont à renvoyer **avant le 31 décembre**, pour une programmation au budget de l'année suivante.

À télécharger



[Demande subvention de fonctionnement Association Sportive](#)



[Dossier demande subvention action](#)



[Dossier subvention de fonctionnement Association non sportive](#)



[FICHES A1-A2 – Demande subvention action](#)



[FICHES A3-A4 Compte-rendu Action](#)



[Notice explicative- asso non sportive](#)



[Notice explicative-Dossier subv asso- sportive](#)

Aide à la pratique sportive pour les enfants

La Ville a mis en place dès 2007 un dispositif d'aide à la pratique sportive destiné aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire et résidant à Saint-Marcellin.

Comment obtenir cette aide ?

- Retirez le dossier d'inscription au service vie sportive de la mairie ou téléchargez-le en cliquant ci-dessous.
- Rapportez le dossier rempli et complété avec les justificatifs demandés au service vie sportive. Un coupon sport vous sera remis pour chaque enfant, spécifiant le montant de cette aide. Il est nominatif et utilisable uniquement au sein des associations sportives de Saint-Marcellin
- Sur présentation de ce coupon, l'association sportive choisie déduira le montant de l'aide du coût de l'adhésion pour l'enfant

Renseignements auprès du service vie sportive au [04 76 38 50 12](tel:0476385012)

À télécharger



[Fiche 9 – aide à la pratique sportive.docx](#)

Candidature spontanée

Service / Site : Services du CCAS et de la Ville de SAINT-MARCELLIN

Type de contrat : Demande d'emploi

Profil : Vous êtes à la recherche d'un emploi

Merci de bien vouloir joindre un CV et une lettre de motivation à votre demande

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



ressources.humaines@saint-marcellin.fr

Demande de stage

Service / Site : Services du CCAS et de la Ville de SAINT-MARCELLIN

Type de contrat : Stage

Profil : Vous êtes à la recherche d'un stage

La Ville de Saint-Marcellin est en capacité de vous accueillir dans les services suivants :

- Services Techniques : Espaces verts, Voirie, Propreté Urbaine, Bâtiment, Urbanisme
- Services Administratifs : Accueil, Secrétariat, Ressources Humaines
- Services Scolaires : Écoles maternelles (uniquement pour les formations validantes : CAP petite enfance, Bac Pro – pas de stagiaire niveau collège), Accueils de loisirs Ptits Loups, Grands Loups, péri-scolaire.
- Service Culturel : le Diapason
- Service Informatique
- CCAS : La Fabrik, Foyer Restaurant, Aide à Domicile

Depuis le 1er janvier 2019 la Médiathèque n'est plus sous la compétence de la Ville, veuillez adresser vos demandes à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@st-marcellin.fr)

Animateur / Animatrice périscolaire pour les activités d'animation et de loisirs

Service / Site : Mairie- Service Jeunesse

Type de contrat : CDD Adjoint d'animation

Profil : Animateur /Animatrice

Activités principales

- Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité
- Assurer avec précision l'appel du groupe en charge en prenant connaissance de l'effectif présent à chaque accueil
- Accueillir un groupe d'enfant
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs
- Mettre en place et développer un relationnel, une écoute et un dialogue permanent avec les enfants

Particularités sur le temps méridien de 11h45 à 13h45 :

- Accompagner l'enfant à la prise de son repas
- Veiller à ce que le repas se passe dans de bonnes conditions.
- Faire goûter de tout aux enfants
- Après ou avant le repas mettre en place des animations calmes et relaxantes
- Être à l'écoute des enfants.

Particularités sur le temps périscolaire de 16h15 à 17h15 : parcours éducatifs, accompagnement scolaire, détente :

- Organiser des parcours éducatifs respectueux des rythmes de chacun en fonction des possibilités de l'école (gymnases, salles d'activités, bibliothèques, cours d'école, stades...)
- Garantir aux enfants un choix d'activités en fonction de leur besoin de détente
Garantir l'instauration, pendant l'étude surveillée, d'un climat de travail propice à la réalisation des devoirs et à l'apprentissage des leçons.

Savoir être / Savoir faire :

- Vous portez une tenue correcte et vous avez un langage irréprochable
- Vous êtes ponctuel et assidu
- Vous savez encadrer des groupes d'enfants pendant les temps de loisirs
- Vous savez sensibiliser les enfants aux valeurs éducatives (travailler en silence, ranger les affaires, respecter l'environnement...)
- Vous disposez d'une autorité naturelle

- Vous savez proposer en équipe un projet d'activité adapté à l'âge et aux attentes de l'enfant
- Vous savez réunir les conditions de sécurité et appliquer les mesures de sécurité
- Vous savez transmettre des valeurs éducatives
- Vous savez établir le bilan de la journée de l'enfant en toute objectivité
- Vous savez être à l'écoute et vous savez dialoguer avec le public et les équipes
- Vous savez respecter les capacités et l'expression ainsi que la créativité de l'enfant.
- Vous savez faire preuve de discrétion professionnelle
- Expérience auprès des enfants souhaitée.
- Compétences en animation appréciées.
- BAFA ou équivalent apprécié

Lieux de travail :

Vos missions pourront s'exercer au sein des trois groupes scolaires de la ville (écoles de la plaine, écoles du centre, écoles du stade).

Contact

Service ressources humaines



[Hôtel de Ville,
21 place d'Armes](#)



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@st-marcellin.fr)

Arrêtés d'urbanisme

2024

Mai 2024

Avril 2024

Mars 2024

Février 2024

Janvier 2024

2023

Décembre 2023

Novembre 2023

Arrêtés préfectoraux



Annuaire des services

Services municipaux

Relations usagers

Missions :

- Accueil physique et téléphonique
- Archives
- Débits de boissons
- Autorisations pour le stationnement des taxis

[04 76 38 41 61](tel:0476384161)

accueil@saint-marcellin.fr

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Secrétariat général

Missions :

- Courriers aux administrés et aux officiels
- Permanences du Maire
- Agenda du Maire
- Conseil municipal
- Organisation des cérémonies et manifestations

[04 76 38 50 13](tel:0476385013)

secretariat.general@saint-marcellin.fr

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Etat civil

Missions :

- Actes d'état civil
- Titres d'identité
- Recensement militaire
- Inscriptions sur les listes électorales
- Affaires funéraires...

[04 76 38 41 61](tel:0476384161)

contact@saint-marcellin.fr

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Ressources humaines

Missions :

- Gestion du personnel
- Recrutement
- Formation

[04 76 38 81 13](tel:0476388113)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Finances

Finances

- Élaboration et suivi du budget de la ville et du CCAS

[04 76 38 81 13](tel:0476388113)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Systemes d'information

Systemes d'information

- Gestion et maintenance du parc informatique et téléphonique

[04 76 38 81 13](tel:0476388113)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Commande publique

Commande publique

- Marchés publics
- Assurances
- Recherche de subventions

[04 76 38 81 10](tel:0476388110)

commande.publique@saint-marcellin.fr

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Services techniques

Missions :

- Gestion du patrimoine bâti
- Aménagement et entretien des espaces publics
- Réservation des salles municipales
- Autorisation d'occupation du domaine public
- Urbanisme et projets urbains

[04 76 38 81 19](tel:0476388119)

Contact.technique@saint-marcellin.fr

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Numéro vert « vie quotidienne »

Un numéro vert “vie quotidienne” est à la disposition des habitants pour signaler aux services techniques les dysfonctionnements constatés sur l'espace public : éclairage défectueux, voirie, dépôt sauvage...

[0 800 779 138](tel:0800779138)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Sobriété énergétique/Régie bois

Missions :

Mettre en place le plan de sobriété énergétique et gérer la chaufferie bois.

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Vie quotidienne

Un numéro vert "vie quotidienne" est à la disposition des habitants pour signaler aux services techniques les dysfonctionnements constatés sur l'espace public : éclairage défectueux, voirie, dépôt sauvage...

[0 800 779 138](tel:0800779138)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Police municipale

Missions :

- Faire respecter les arrêtés du maire
- Patrouilles sur le territoire communal
- Contrôle du stationnement
- Capture des animaux errants
- Opérations conjointes avec la Gendarmerie nationale

04 76 38 69 26

policemunicipale@saint-marcellin.fr

Avenue du Collège

Action culturelle

Billetterie du Diapason

[04 76 38 89 84](tel:0476388984)

Missions :

- Gestion des équipements culturels de la Ville : salle de spectacles Le Diapason et espace Saint-Laurent
- Programmation de spectacles
- Médiation culturelle avec les publics

[04 76 38 81 22](tel:0476388122)

service.culturel@saint-marcellin.fr

Espace Saint-Laurent – 1 boulevard du champ de Mars

Communication

Missions :

- Réalisation de supports de communication
- Journal de la ville : Saint-Marcellin magazine
- Site internet
- Relations presse
- Réseaux sociaux
- Panneaux lumineux

[04 76 38 81 20](tel:0476388120)

communication@saint-marcellin.fr

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Education

Vie scolaire :

- Mise en œuvre des compétences obligatoires et facultatives conduites par la ville

[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

service.scolaire2@saint-marcellin.fr

2 boulevard Riondel

Service jeunesse

Missions :

- Gestion des accueils de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans
- Mise en œuvre de dispositifs pour les adolescents
- Organisation d'évènements et de manifestations

[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

service.jeunesse@saint-marcellin.fr

2 boulevard Riondel

Service sport et associations

Sport :

- Encourager et promouvoir la pratique sportive
- Assurer l'enseignement de l'EPS
- Gestion des installations sportives municipales

Associations :

- Relations avec les associations dans le cadre de nombreuses prestations

[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

service.association@saint-marcellin.fr

2 boulevard Riondel

Centre communal d'action sociale

Service action sociale

Missions :

- Logement
- Aides financières facultatives
- Aides aux personnes âgées et handicapées
- Micro-crédit personnel
- Carte Culture pour tous

[04 76 38 81 21](tel:0476388121)

contact.ccas@saint-marcellin.fr

2 boulevard Riondel

Service autonomie

Missions :

- Aide à domicile – personnes âgées/personnes handicapées
- Portage de repas
- Gestion du foyer-restaurant

[04 76 38 61 03](tel:0476386103)

contact.ccas@saint-marcellin.fr

2 boulevard Riondel

La Fabrik

La Fabrik des initiatives citoyennes est un centre social. C'est un lieu par, avec et pour les habitants, qu'ils s'engagent en tant que bénévole, ou en participant aux activités et au quotidien de La Fabrik.

- La Fabrik à l'espace Riondel – 2 boulevard Riondel
- La Fabrik à la Maison Beausoleil – 33 avenue du Vercors

[04 76 38 81 31](tel:0476388131)

lafabrik@saint-marcellin.fr

1/3 lieu numérique

Le 1/3 lieu numérique a pour objectif de répondre aux enjeux de la transition numérique, en permettant à tous les publics, qu'ils soient jeunes, adultes, seniors, d'être accompagnés dans leur appropriation de la culture et des outils numériques.

5 espaces : La Micro-Folie, le Fablab, l'espace de médiation numérique, coworking et campus connecté.

- 1/3 lieu numérique – 52 boulevard du champ de Mars

[04 76 38 81 21](tel:0476388121)

tierslieunumerique@saint-marcellin.fr

- Campus connecté – 2 avenue du Collège

[04 76 64 25 17](tel:0476642517)

campusconnecte@saint-marcellin.fr

Contact

Hôtel de Ville



[21 Place d'Armes](#)

[38160 Saint-Marcellin](#)



[04 76 38 41 61](tel:0476384161)



contact@saint-marcellin.fr

Contact

Espace Riodel



[2 boulevard Riodel](#)



[04 76 38 81 21](tel:0476388121)



contact@saint-marcellin.fr

À télécharger



[Organigramme janvier 2024](#)

NOUS CONTACTER

Crédits

Conception du site

La collectivité a choisi [l'agence web SYNAPSE](#) pour la réalisation de son site internet, en partenariat avec son propre service communication.

La conception du site Internet est le résultat des échanges entre la collectivité et l'agence.

Rédaction

L'ensemble des textes a été rédigés par les services de la collectivité. La collectivité remercie de leur participation les différents intervenants qui ont pris le temps de s'investir pour ce site Internet

Date de mise en ligne :

Décembre 2022

Hébergement

SYNAPSE héberge et maintient ce site sur un serveur mutualisé hébergé par OVH SAS, 2 rue Kellermann BP 80157 59100 Roubaix.

Présentation du prestataire

SYNAPSE web propose des solutions clés en main pour la communication internet des collectivités publiques :

- Audit, analyse, conseil site web ;
- Création, refonte de site Internet, Extranet, Portail, Extranet/Intranet, Usine à site..
- Conception, création, développement, infogérance, maintenance, hébergement
- Communication digitale, Spécialiste des collectivités locales depuis 2003

Contact

Nom prénom du contact



[17 rue adresse,](#)
[00000 Nom de la ville](#)



[06 11 22 33 44](tel:0611223344)



contact@contact.com

A qui s'adresser ?

Dossier téléchargeable
ci-dessous à déposer
au service Jeunesse à
l'Espace Riondel



[Règlement intérieur Bourse au Permis .pdf 175.64 Ko](#)



Accessibilité ou aide à la navigation

Lecteur d'écran Screen Reader

Qu'est-ce que le screen reader ?

Un lecteur d'écran est un logiciel destiné aux personnes aveugles ou fortement malvoyantes : il retranscrit par synthèse vocale et/ou sur un afficheur braille ce qui est affiché sur l'écran d'un ordinateur et permet d'interagir avec le système d'exploitation et les autres logiciels.

Comment utiliser le « screen reader » ?

Il faut tout d'abord sélectionner le texte à lire, avant d'utiliser les boutons de lecture.

Les différents boutons de la gauche vers la droite permettent de

- Augmenter/diminuer le volume
- Commencer la lecture
- Mettre la lecture en pause
- Arrêter la lecture
- Agrandir la taille des caractères
- Diminuer la taille des caractères
- Remettre la taille de base

- Police pour personnes dyslexique
- Contraste élevé 1
- Contraste élevé 2
- Contraste élevé 3

Trouver l'information

Dans une page

ASTUCE ! Faites Ctrl F, tapez le mot souhaité, faites Entrée. Vous serez directement dirigé vers le mot recherché. Un "truc" valable pour un grand nombre de logiciels.

Dans le site

Pour chercher une page ou une information, plusieurs possibilités :

- naviguer dans les grands **menus** en haut de page,
- utiliser le **moteur de recherche** en haut à droite (la loupe),
- cliquer sur les accès directs dès la page d'accueil (***je suis et en 1 clic à droite***).

Marquer l'information pour y revenir plus vite

Si une page vous intéresse et que vous souhaitez y revenir facilement, allez dans Marque-pages (ou Favoris ou Bookmarks), cliquez sur "Marquer cette page". Donnez-lui un nom identifiable. La page figurera désormais dans la liste quand vous retournerez dans Marque-pages.

Se situer dans le site

Deux solutions :

- En haut de la page (fond bleu) de contenu, le fil d'ariane (ex : Accueil > Enfance – jeunesse > Accueils de loisirs) indique le chemin parcouru. Vous pouvez cliquer sur un rang antérieur pour y revenir.
- En bas de page, le plan du site vous donne en un coup d'œil toutes les parties figurant sur ce site.
- On peut naviguer d'un lien à l'autre à l'aide de la touche de tabulation (Appuyez sur Tab et répétez jusqu'à sélectionner le lien désiré, validez par Entrée).
- Le **logo** (en pied de page et haut de page) permet en un clic de retourner sur la page d'accueil.

Revenir en arrière

Quand vous naviguez sur le site, il est toujours possible de revenir sur les pages antérieurement consultées. Pour cela, deux solutions :

- cliquer sur la flèche verte en haut à gauche de votre navigateur ;
- accédez au contenu précédent via le menu.

Zones “cliquables”

Souvent, dans une page, le texte ou l'image est “cliquable”. C'est-à-dire que derrière, il y a encore de l'information. C'est le cas dès que votre souris se transforme en main. On parle alors de “lien”.

Augmenter la taille de la police

Pour modifier la taille d'affichage du texte:

- Avec divers navigateurs : Ctrl + molette de la souris.
- Choisissez dans la barre de menus “Affichage”, puis “Zoom” ou “Taille du texte” selon les navigateurs.
- Internet Explorer (anciennes versions) : allez dans Affichage >> Taille du texte et choisissez.

- Mozilla Firefox, Safari, Chrome : faites Ctrl + + pour agrandir et Ctrl + – pour diminuer.
- Opera : appuyez sur les touches + ou – du pavé numérique. Ou bien allez dans Affichage >> Zoom et choisir.

Ouvrir un lien dans une nouvelle fenêtre

Si vous ne voulez pas quitter l'historique des pages en cours de consultation, mettez le curseur de la souris sur le lien à ouvrir, et avec le clic droit, choisissez "Ouvrir le lien dans une nouvelle fenêtre".

Fini les http:// et www.

Souvent, il n'est plus nécessaire de taper http:// et www. dans la barre d'adresse. Par exemple, tapez saintmarcellin.fr, puis appuyez sur Entrée. L'adresse complète s'affiche automatiquement !

Termes utilisés **Navigateur**

Logiciel qui permet de naviguer sur Internet. Parmi les plus connus, il y a Internet Explorer (ou IE), Netscape Navigator, Firefox...

Moteur de recherche

Un moteur de recherche est une application – ou sorte de logiciel – permettant de retrouver des ressources (pages Web, images, fichiers etc) associées à des mots quelconques. Parmi les plus connus, il y a [Google](#), [Yahoo!](#), [Bing](#)...

Police : caractère utilisé

Quand on parle de police sur internet ou en mise en page, on parle de caractère.

Lien

Le lien hypertexte est aussi appelé hyperlien ou lien. Il permet à l'internaute d'ouvrir un nouveau contenu (nouvelle page web) d'un simple clic de souris.

Accessibilité du site internet

Le 29 octobre 2009 a été publié au Journal Officiel un décret établissant un Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA).

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 (pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) impose une mise en œuvre de l'accessibilité dans un délai de deux ans (à partir de la publication du décret) pour les services de communication publique en ligne de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, et de trois ans pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.

La mairie de Saint Marcellin s'engage à ce que le présent site soit très prochainement conforme à ces nouvelles normes particulièrement exigeantes en matière de codification des pages web. Un certificat de conformité de ce site sera établi et consultable dans cette section.

Dans l'immédiat, le site est conçu selon une politique d'accessibilité visant à garantir l'indépendance la plus grande entre les contenus HTML et leur mise en page sur le site, en particulier par l'usage de feuilles de style CSS.

Le site est conçu pour favoriser la lisibilité du texte, en particulier au plan des contrastes.

Les textes de ce site ont une taille de police relative, c'est à dire agrandissable selon les besoins.

Contact

Nom prénom du contact



[17 rue adresse,](#)
[00000 Nom de la ville](#)



[06 11 22 33 44](#)



[contact@contact.com](#)

A qui s'adresser ?

Dossier téléchargeable
ci-dessous à déposer
au service Jeunesse à
l'Espace Riondel



[Règlement intérieur Bourse au Permis .pdf 175.64 Ko](#)



[Dossier bourse au permis de conduire.pdf 202.32 Ko](#)

Protection des données personnelles

Ci-après est défini comme « collectivité » la commune de Saint-Marcellin. Ci-après est défini comme « visiteur » toute

personne consultant ce site internet.

La collectivité s'engage à protéger la vie privée de ses utilisateurs dans le respect des réglementations en vigueur et en particulier de la loi dite « Informatique et Libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données N° 2016/679 et la loi pour la confiance dans l'Economie Numérique N° 2004-575 du 21 juin 2014.

Le responsable du traitement des données personnelles est la commune, représenté par sa responsable du service communication Valérie Treilleford.

Nous prenons toutes les mesures pour nous assurer de l'exactitude, de la pertinence et de la nécessité des données personnelles collectées au regard des finalités de traitement. Notre objectif est d'informer les personnes concernées de la manière dont leurs données à caractère personnel sont collectées et traitées par la commune lors de l'utilisation du site internet <https://www.saint-marcellin.fr/>

A propos des cookies

Nous utilisons différents cookies sur le site internet de la commune pour améliorer l'interactivité et assurer un suivi des statistiques d'utilisation.

QU'EST-CE QU'UN COOKIE ?

Un cookie est une suite d'informations, un bloc de données, généralement de petite taille et identifié par un nom, qui peut être transmis à votre navigateur par un site internet sur lequel vous vous connectez.

Votre navigateur internet le conservera pendant une durée de 13 mois, et le renverra au serveur internet chaque fois que vous vous y reconnecterez.

Pour en savoir plus sur les cookies, leur fonctionnement et les moyens de s'y opposer

Les cookies ne fonctionnent que sur l'acceptation explicite de votre part. Vos données de navigation ne seront pas collectées tant que vous n'avez pas donné votre accord, en accord avec la notion d'ePrivacy du RGPD.

Vous n'avez pas l'obligation d'accepter les cookies, et vos données ne seront pas collectées si vous ne donnez pas expressément votre accord.

Pour en savoir plus sur les cookies et traceurs, nous vous invitons à consulter le site de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Type de cookies utilisés

Cookies fonctionnels

Ces cookies permettent au site de fonctionner de manière optimale. Vous pouvez vous y opposer et les supprimer en utilisant les paramètres de votre navigateur, cependant votre expérience utilisateur risque d'être dégradée.

Cookies analytiques

Ces cookies nous permettent de recueillir des données relatives à votre utilisation du site Internet, y compris le contenu sur lequel vous cliquez en naviguant sur le site Internet, afin d'améliorer la performance et la conception de celui-ci. Ces cookies peuvent être fournis par notre fournisseur d'outil analytique de tierce partie, mais ne sont utilisés qu'à des fins liées à nos sites internet.

Cookies tiers

Notre site internet s'appuie sur certains services proposés par des sites tiers. Il s'agit notamment des boutons de partage (Facebook, Twitter, Instagram).

Ces fonctionnalités utilisent des cookies tiers directement déposés par ces services. Lors de votre première visite sur le site <https://www.saint-marcellin.fr/>, un bandeau vous informe

de la présence de ces cookies et vous invite à indiquer votre choix.

Ils ne sont déposés que si vous les acceptez.

Comment puis-je désactiver ou supprimer les cookies ?

Pour revenir sur votre acceptation des cookies, [cliquez ici](#).

La procédure est différente selon le navigateur que vous utilisez :

- Internet Explore
- Edge
- Google Chrome
- Mozilla Firefox
- Safari

Le site internet de la commune utilise les cookies suivants :

- Cookies de mesure d'audience (Matamo)
- Cookies fonctionnels (gestionnaire de partage addthis.com, gestionnaire de cookies tarteaucitron.io)

RECAPTCHA

Nous utilisons le service reCAPTCHA de Google LLC (Google) pour protéger les entrées des formulaires sur votre site. Ce service est utilisé pour différencier les entrées faites par un être humain des abus automatisés. Cela implique l'envoi de l'adresse IP et éventuellement d'autres données requises par Google pour le service reCAPTCHA. À cette fin, vos données seront communiquées à Google et utilisées par leurs services. Toutefois, votre adresse IP sera préalablement raccourcie par Google dans les États membres de l'Union européenne – ou dans d'autres États qui font partie de l'accord sur l'Espace économique européen – et sera ainsi anonyme. Dans certains cas exceptionnels, votre adresse IP complète sera transmise à un

serveur de Google aux États-Unis et raccourcie ensuite. Au nom de l'exploitant de ce site web, Google utilisera ces informations pour évaluer votre utilisation de ce service. L'adresse IP fournie par reCAPTCHA par votre navigateur ne sera pas fusionnée avec d'autres données de Google. Cette collection des données est sujette à la Politique de confidentialité de Google. Pour plus d'informations concernant la politique de confidentialité de Google, rendez-vous sur la page : <https://policies.google.com/privacy?hl=fr>

En utilisant le service reCAPTCHA, vous consentez au traitement des données vous concernant par Google, de la manière et aux fins énoncées ci-dessus.

DROIT D'ACCÈS AUX DONNÉES

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, en tant que visiteur de notre site, vous disposez des droits suivants :

Droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude de vos données, droit de verrouillage ou d'effacement de vos données à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite

Droit de retirer à tout moment votre consentement (article 13-2c RGPD)

Droit à la limitation du traitement de vos données (article 18 RGPD)

Droit d'opposition au traitement de vos données (article 21 RGPD)

Droit à la portabilité des données que vous avez fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés

fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD)

Droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui nous devons communiquer (ou non) ces données à un tiers que vous aurez préalablement désigné.

Les demandes de suppression de données personnelles seront soumises aux obligations légales, si leur conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou en matière de conservation ou d'archivage des documents.

Vous pouvez adresser votre demande en nous joignant une copie d'un titre d'identité, en application de l'article 43 bis de la loi Informatique et Libertés à l'adresse :

Par courrier postal

Service informatique – Hôtel de ville – 21 place d'Armes – 38160 Saint-Marcellin

Par courriel : service.informatique@saint-marcellin.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

Contact

Service informatique



[Hôtel de ville](#)

[21 place d'Armes](#)



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



service.informatique@saint-marcellin.fr

Mentions Légales

Pour accéder à la **politique de gestion des données personnelles**, [cliquez ici](#). Pour revenir sur votre acceptation des cookies, [cliquez ici](#).

- [Propriétaire du site](#)
- [Informatique et libertés](#)
- [Droits d'auteur / Copyright](#)
- [Responsabilité](#)
- [Lien hypertexte](#)
- [Cookies](#)
- [Accessibilité](#)

Propriétaire du site

Le site internet est édité par la collectivité elle-même.

Son hébergement est assuré par la [société Synapse](#) | 125 boulevard Lefebvre | 75015 Paris | Tél. : 01 72 33 90 70.

Informatique et libertés

Article dédié à la gestion des données personnelles [accessible ici](#).

La collectivité s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués sur le site www.saint-marcellin.fr soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Chaque service en ligne limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire (minimisation des données) et s'accompagne d'une information sur :

- Le responsable du traitement et les objectifs du recueil de ces données (finalités).
- La base juridique du traitement de données.
- Le caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données pour la gestion de votre demande et le rappel des catégories de données traitées.
- Les catégories de personnes concernées.
- Les destinataires des données.
- La durée de conservation des données.
- Les mesures de sécurité (description générale).
- Vos droits Informatique et Libertés et la façon de les exercer auprès de la CNIL.

Les données personnelles recueillies dans le cadre des services, abonnements et formulaires de contact proposés sur le site www.saint-marcellin.fr sont traitées selon des protocoles sécurisés et visent à permettre à la communauté de communes la gestion et le traitement des demandes reçues dans ses applications informatiques.

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, contactez le Délégué à la protection des données de la collectivité :

- Par courrier à service.informatique@saint-marcellin.fr

Droits d'auteurs/Copyright

Les marques et logos figurant sur le site internet sont des marques déposées.

Leur mention n'accorde en aucune manière une licence ou un droit d'utilisation quelconque desdites marques, qui ne peuvent donc être utilisées sans le consentement préalable et écrit du propriétaire de la marque sous peine de contrefaçon.

L'ensemble des informations présentes sur le site

www.saint-marcellin.fr peut être téléchargé, reproduit, imprimé sous réserve de :

N'utiliser ces informations qu'à des fins d'information et en aucune manière à des fins commerciales.

Ne pas modifier ces informations.

Reproduire sur toutes copies la mention des droits d'auteur ("le copyright") mentionnant l'adresse du site.

Toute autre utilisation non expressément autorisée est strictement interdite sans autorisation préalable et écrite de la collectivité.

L'usage du logo de la collectivité ne peut être fait sans autorisation préalable.

Responsabilité

L'ensemble des informations accessibles via le site internet est fourni en l'état.

La communauté de communes ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, et n'assume aucune responsabilité relative à l'utilisation de ces informations.

La commune n'est pas responsable ni de l'exactitude, ni des erreurs, ni des omissions contenues sur ce site. L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de telles informations.

La commune se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes, notamment en actualisant ce site.

La commune ne pourra être tenu responsable pour quelque dommage que ce soit tant direct qu'indirect, résultant d'une information contenue sur ce site.

L'utilisateur s'engage à ne transmettre sur le site internet aucune information pouvant entraîner une responsabilité civile ou pénale et s'engage à ce titre à ne pas divulguer via ce

site des informations illégales, contraires à l'ordre public ou diffamatoires.

Lien hypertexte

Les liens mis en place depuis le site internet vers des sites extérieurs ne sauraient engager la responsabilité de la collectivité, notamment au regard du contenu de ces sites, mais également des risques techniques.

En acceptant d'utiliser un lien hypertexte pour accéder à un site extérieur, vous acceptez de prendre les risques et de subir un éventuel préjudice direct ou indirect.

La création de liens hypertexte vers le site est totalement autorisée.

Accessibilité

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Il stipule que les informations diffusées par ces services doivent être accessibles à tous.

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) permettra de rendre progressivement accessible l'ensemble des informations fournies par ces services.

Le site internet est conçu pour être accessible à tous, quels que soient la performance du réseau, le matériel ou le logiciel utilisé pour naviguer sur internet et quelles que soient la langue maternelle, la culture, la localisation géographique, l'aptitude physique ou mentale des internautes.

Nous avons le souci permanent d'améliorer l'accessibilité du site internet, merci de nous signaler vos observations, remarques et suggestions.

Notre équipe technique s'efforcera d'effectuer, dans les plus brefs délais, les modifications nécessaires pour vous procurer une navigation aisée et agréable.

Cartes interactives

Bâtiments communaux

Hôtel de Ville

Centre de secours

Centre technique municipal

Cimetière

Espace Riondel

Espace Saint-Laurent

1/3 lieu numérique

Campus connecté

Ecole élémentaire de la Plaine

Ecole élémentaire du Stade

Ecole élémentaire du Centre

Ecole privée Le Dauphin

Ecole maternelle du Centre

Ecole maternelle du Stade

Collège Le Savouret

Le Forum

Gare

Gendarmerie
Gymnase Carrier
Gymnase La Saulaie
Gymnase Paul Picard
Hôpital
Hôtel des administrations
La Poste
Lycée Bellevue
Lycée de La Saulaie
Maison Beausoleil
L'Atelier de La Fabrik
Maison des associations
Médiathèque
Office du tourisme
Piscine intercommunale
Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
Salle de spectacles Le Diapason
Salle polyvalente
Skatepark
Stade du docteur Carrier
Stade de La Saulaie
Stade Soranzo
Tennis
Terrain synthétique
Terrain Vallon

Marchés

Marché traditionnels



- Mardi et vendredi matin : marchés alimentaires : place d'Armes
- Samedi matin : Grand marché : place d'Armes, avenue du Collège et champ de Mars

Mercredis du kiosque

Un marché nocturne se tient entre mai et septembre.

Résultat de l'enquête sur le marché nocturne

231 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui a permis de déterminer le jour, l'heure et les produits les plus adaptés aux attentes des Saint-Marcellinois. Les personnes interrogées pensent à 87,4 % que la création de ce marché peut redynamiser le centre-ville et 99,5 % envisagent de s'y rendre.

Le mercredi est le jour privilégié à 38,6 %. Les producteurs de fruits et légumes (83,1 %), les fromagers (66,7 %) et les bouchers (55,7 %) sont les 3 commerces qui intéressent le plus les futurs clients.

Les produits proposés doivent se distinguer de ceux des autres marchés pour 66,8 % des répondants qui souhaitent des produits locaux (88,1 %), de l'artisanat (48,1 %) et des produits bio (41,5 %).

[Détails de l'enquête sur le marché nocturne](#)

saintmarcellin

#19-MARS - AVRIL 2024

MAGAZINE



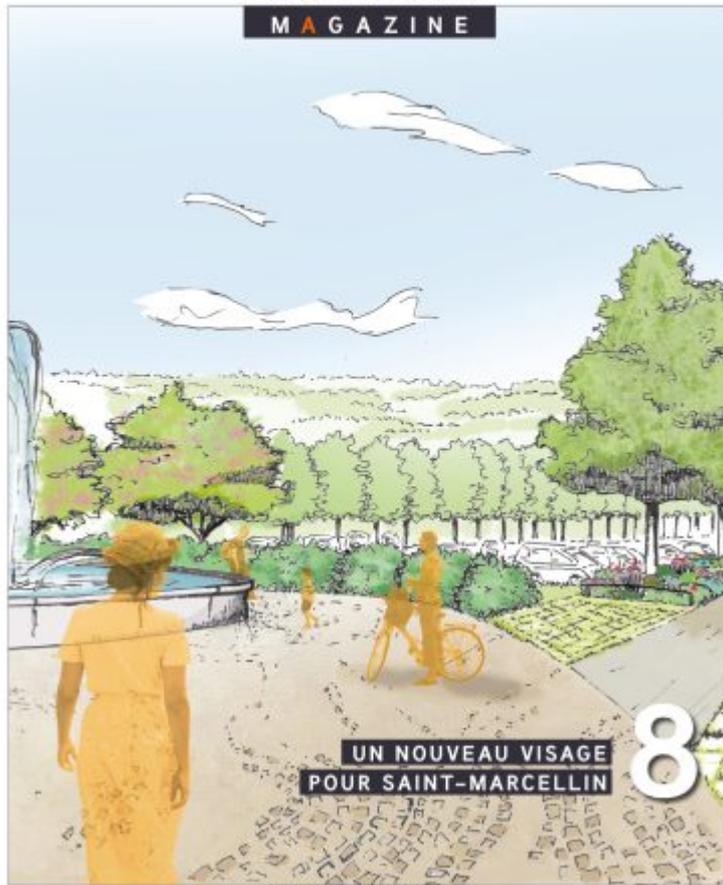
[SAINT-MARCELLIN MAGAZINE N°19](#)

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

18 - JANVIER - FÉVRIER 2024

MAGAZINE



[SAINT-MARCELLIN MAGAZINE N°18](#)

[Lire en ligne](#)

2023

saintmarcellin

#17-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023



[SAINT-MARCELLIN MAGAZINE N°17](#)

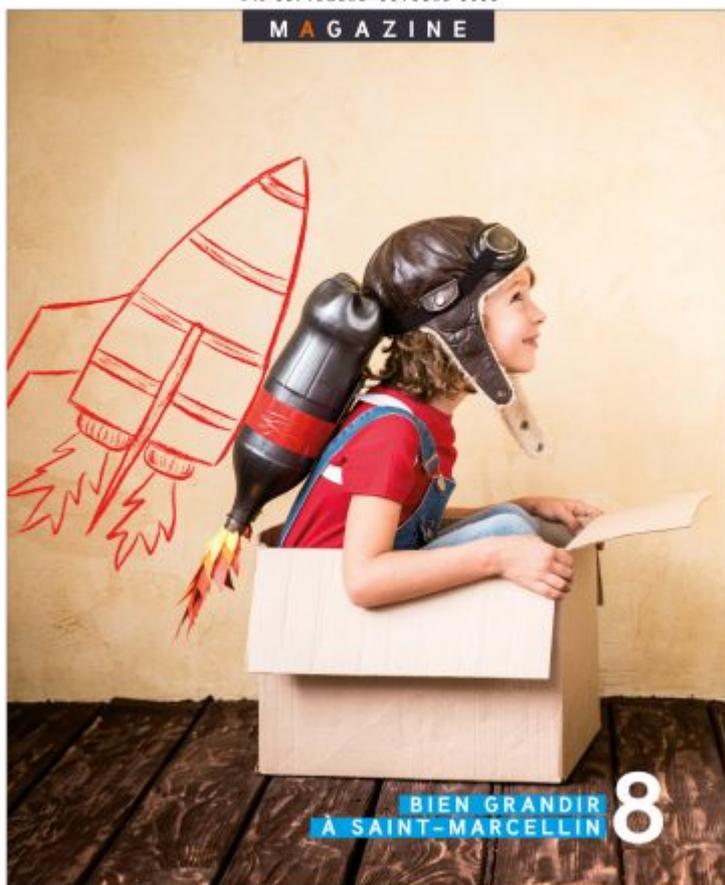
Novembre-décembre 2023

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

#16-SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

MAGAZINE



[SAINT-MARCELLIN MAGAZINE N°16](#)

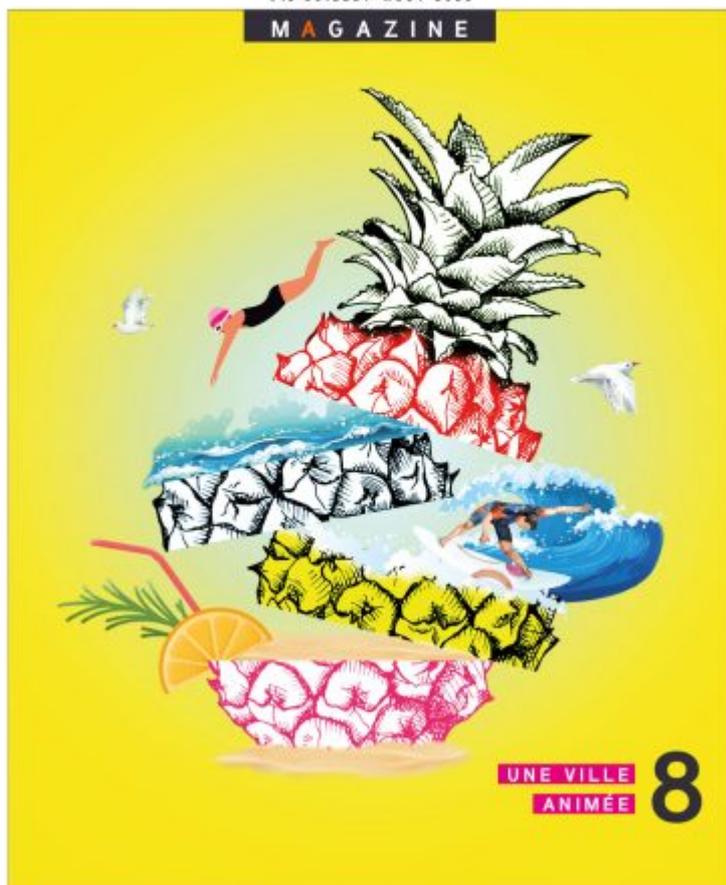
Septembre-Octobre 2023

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

#15-JUILLET-AOÛT 2023

MAGAZINE



[SAINT-MARCELLIN MAGAZINE N°15](#)

Juillet-août 2023

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin



[SAINT-MARCELLIN magazine N°14](#)

Mai-juin 2023

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin



SAINT-MARCELLIN magazine

n°13

Mars-avril 2023

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

#12-JANVIER - FÉVRIER 2023

MAGAZINE



[Saint-Marcellin magazine n° 12](#)

Janvier-Février 2023

[Lire en ligne](#)

2022

saintmarcellin

#11-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022

MAGAZINE



[Saint-Marcellin magazine n° 11](#)

Novembre-Décembre 2022

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin



[Saint-Marcellin magazine n° 10](#)

Septembre-Octobre 2022

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin



[Saint-Marcellin magazine n° 9](#)

Juillet-Août 2022

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

#8-MAI-JUIN 2022

MAGAZINE



www.saint-marcellin.fr

Saint-Marcellin magazine n° 8

Mai – Juin 2022

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

#7-MARS-AVRIL 2022

MAGAZINE



LE SPORT
EN PLEINE FORME !

8

www.saint-marcellin.fr

Saint-Marcellin magazine n° 7

Mars – Avril 2022

[Lire en ligne](#)

saintmarcellin

#6 - JANVIER - FÉVRIER 2022

MAGAZINE



[Saint-Marcellin magazine n° 6](#)

Janvier-Février 2022

[Lire en ligne](#)

Publications 2021

[Saint-Marcellin magazine n°5](#)

[Saint-Marcellin magazine n°4](#)

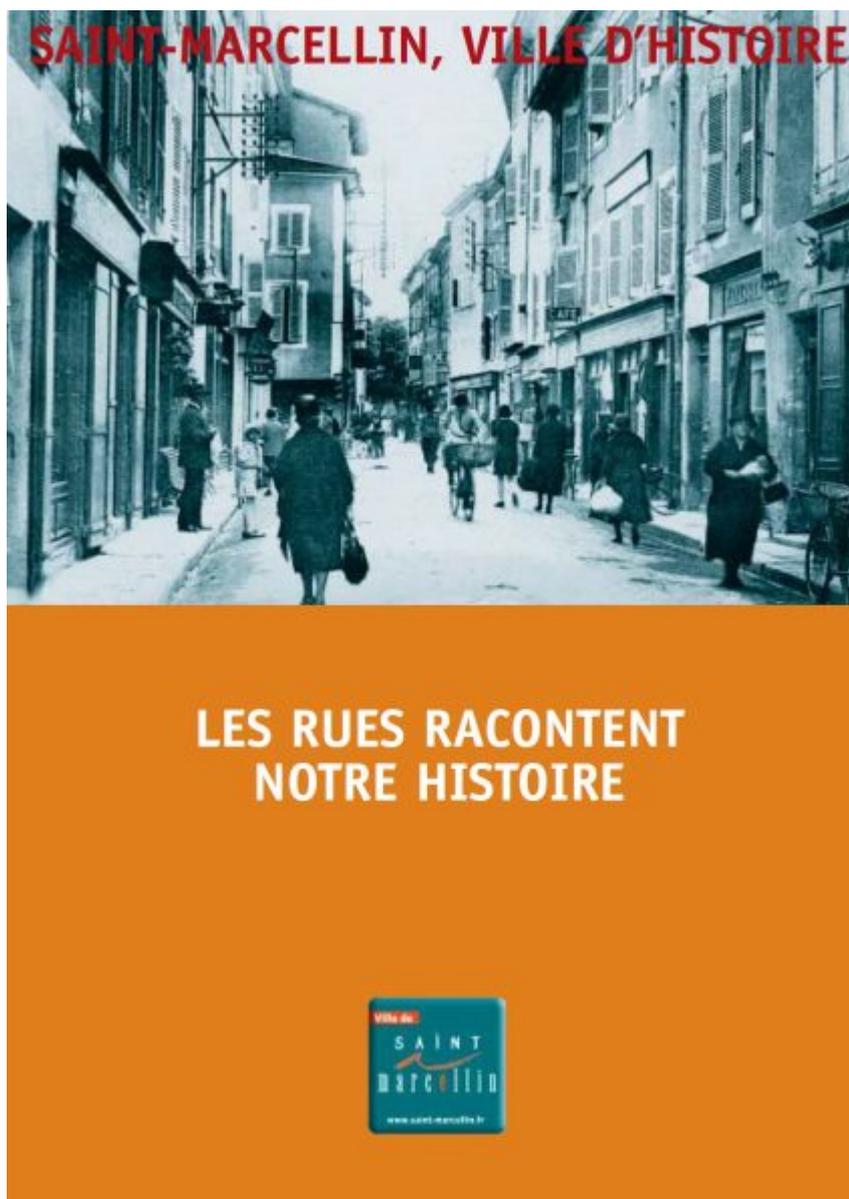
[Saint-Marcellin magazine n°3](#)

[Saint-Marcellin magazine n°2](#)

Publications 2020

[Saint-Marcellin magazine](#) – Décembre 2020

Publications



[Les rues racontent notre histoire](#)

L'été

à Saint-Marcellin



Juillet - août 2023

saintmarcellin

L'été à Saint Marcellin

Animations

Juillet – Août 2023

le diapason
SAINT MARCELLIN



SAISON
2023
2024

Programme de la saison

2023-2024

Annuaire des



**2023
2024**

saintmarcellin

Annuaire des associations

2023-2024

CCAS

Centre communal d'action sociale



LA
FA
BRIK

1/3
LIEU
DU
RUE
SAINT-MARCELLIN

ccas
saintmarcellin

saintmarcellin

Plaquette CCAS

Accueils

**périscolaires
& extra scolaires**

2023-2024



Plaquette des accueils périscolaires et extra scolaires

2023-2024

Intercommunalité

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté

Cette nouvelle organisation territoriale est l'aboutissement logique de 40 années fédérées au sein du syndicat mixte Pays Sud Grésivaudan et du Sictom qui ont déjà permis d'engager et réaliser de très nombreuses actions bénéficiant à tous. C'est aussi la pleine reconnaissance du bassin de vie Sud Grésivaudan.

Cette unification permet d'assembler les compétences et de réunir les différents services proposés aux habitants.

Pour en savoir plus, consultez dès à présent [le site officiel](#).

Contact

SMVIc



[7 rue du Colombier](#)
[38160 Saint-Marcellin](#)



[04 76 38 45 48](tel:0476384548)



secretariat@smvic.fr

Numéros d'urgence



SAMU – Urgences médicales

: 15

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

Gendarmerie : 17

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la gendarmerie

Pompiers : 18

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes, et obtenir leur intervention

rapide

Police municipale : [04 76 38 69 26](tel:0476386926)

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours – numéro accessible par FAX et SMS.

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union européenne.

Le numéro d'urgence Enedis dans votre département est le [09 72 67 50 38](tel:0972675038)

Enedis est le nouveau nom choisi pour remplacer ERDF, jugé trop proche d'EDF.

Pour rappel, Enedis (ex-ERDF) est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité français, en charge de sa maintenance et de sa modernisation. Il s'agit donc d'une société différente d'EDF puisque cette dernière est un fournisseur d'électricité et de gaz au même titre que de nombreux autres.

A noter également que Enedis n'est pas en charge de la gestion du réseau de distribution de gaz, c'est à son homologue GRDF

qu'a été confiée cette mission.

Santé

Centre hospitalier de Saint-Marcellin : [04 76 64 90 90](tel:0476649090)

Le centre de consultations non programmées accueille, sans rendez-vous, toute personne qui nécessite une consultation ou des soins hospitaliers.

Médecins de garde : [0 810 15 33 33](tel:0810153333)

Pour connaître les médecins de garde en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Dentistes de garde : [04 76 00 06 66](tel:0476000666)

Dentistes de garde pour les secteurs de Saint-Marcellin et du Royans.

Pharmacie de garde : [04 75 48 18 63](tel:0475481863)

Informations actualisées sur un répondeur qui vous indiquera la pharmacie de garde pour la semaine en cours.

Test article simple v3

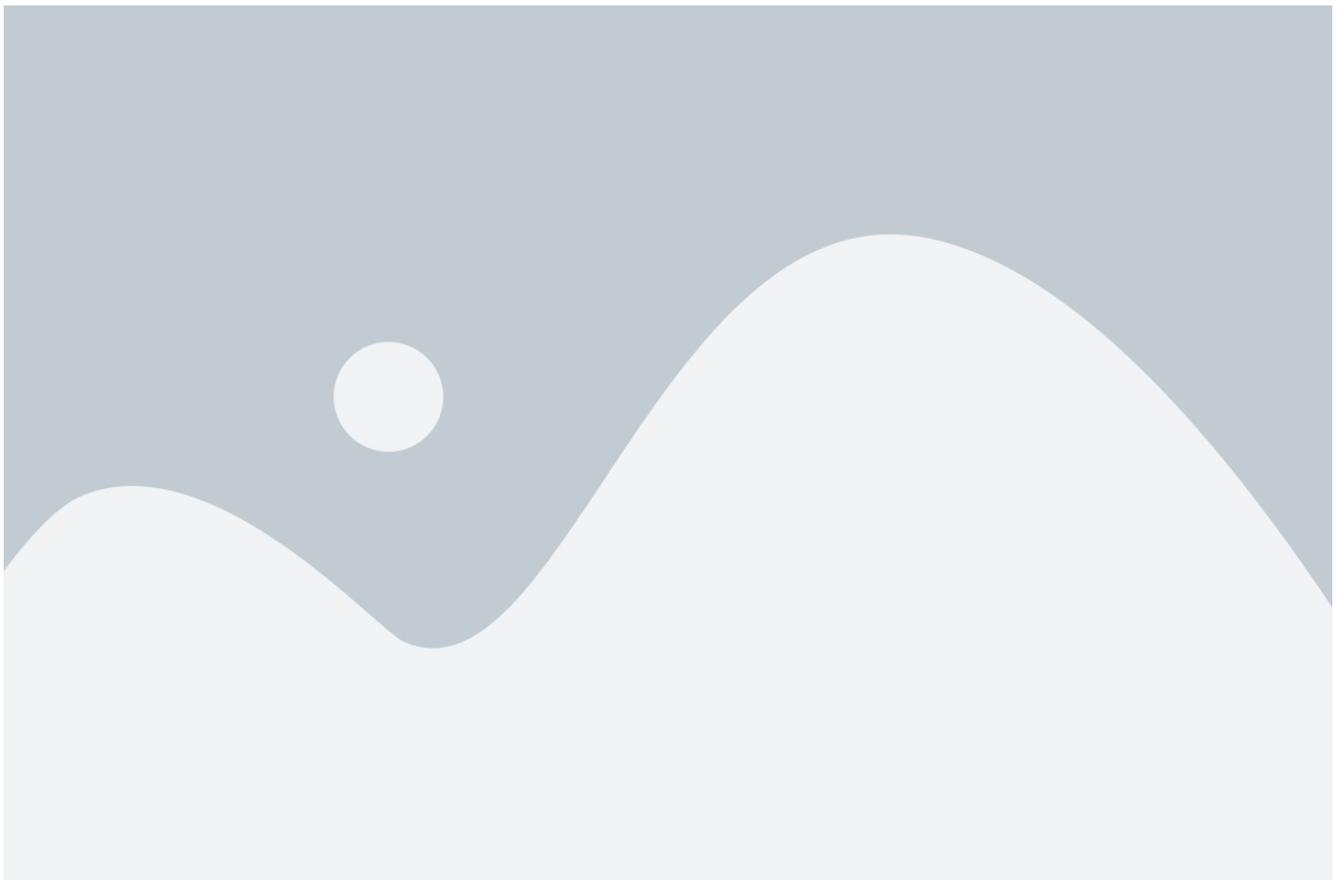
Test template simple

test nouveau template

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

Titre de niveau 2

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.



Titre de niveau 2

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus

leo.

Titre de niveau 2

Titre de niveau 3

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur
- Lorem ipsum dolor sit

Titre de niveau 3

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. [Lien vers un autre article](#) Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Lien externe vers un site](#)

Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.

[Titre de niveau 4](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Titre de niveau 4](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Titre de niveau 4](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

Contact

Nom prénom du contact



[17 rue adresse,](#)
[00000 Nom de la ville](#)



[06 11 22 33 44](#)



[contact@contact.com](#)

A qui s'adresser ?

**Dossier téléchargeable
ci-dessous à déposer
au service Jeunesse à
l'Espace Riodel**



[Règlement intérieur Bourse au Permis .pdf 175.64 Ko](#)



[Dossier bourse au permis de conduire.pdf 202.32 Ko](#)

En vidéo

[Voir toutes les vidéos](#)

NOUS CONTACTER

test ancien template

Utilisation du logo

Quelques conseils pour une bonne utilisation du logo

[Utilisation du logo](#)



Plan de ville

 [Plan ville](#)

Marchés publics en cours



La commande publique recouvre l'ensemble des contrats passés par la collectivité pour satisfaire ses besoins, en termes de travaux, fournitures et services.

Conformément à la réglementation, l'ensemble des consultations de la ville et du Centre communal d'action sociale (CCAS) dont le montant estimé est supérieur à 40 000 € HT sont dématérialisées. Les dossiers de consultation sont disponibles sur la plate-forme : www.marchespublics.ledauphine-legales.com qui constitue le profil acheteur de Saint-Marcellin et accessibles directement ci-dessous.

L'inscription, gratuite, de votre entreprise à cette plateforme vous assure d'être informés de façon automatique et immédiate des consultations publiées dans votre périmètre d'intervention et des modifications intervenant dans une consultation en cours (modification de document, réponse à question, changement de date...).

Contact

Service commande publique



[Hôtel de ville](#)
[21 place d'Armes](#)



[04 76 38 81 10](tel:0476388110)



commande.publique@saint-marcellin.fr

Tarifs communaux



Retrouvez les tarifs des différents services dans le document ci-dessous.

[TARIFS COMMUNAUX 2023](#)

Comptes administratifs



2023

2022



2021

Contenu

de

va-et-vient



2020



2019



2018



2017





Budgets



2024

2023



2022



2021



2020



2019



2018



2017



Arrêtés municipaux



ARRÊTÉS

2024

Janvier 2024

Février 2024

Mars 2024

Avril 2024

Mai 2024

Juin 2024
Contenu de va-et-vient

2023

Décembre 2023

Contenu de va-et-vient

Novembre 2023

Octobre 2023

Contenu de va-et-vient

Septembre 2023

Contenu de va-et-vient

Août 2023



Juillet 2023



Juin 2023



Mai 2023



Avril 2023



Mars 2023



MARS 2023



Février 2023



Janvier 2023



2022

Décembre 2022





Contenu

de

va-et-vient



Novembre 2022



Octobre 2022



Septembre 2022



Août 2022



Juillet 2022



Juin 2022



Mai 2022



Avril 2022



Mars 2022



Février 2022



Janvier 2022



**L'opération de revitalisation
du territoire vue par les**

étudiants

En 2020, la ville de Saint-Marcellin signait la convention ORT (Opération de revitalisation de territoire) avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et l'État...

L'Université des Alpes (représentée par l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine) s'est intéressée à cette démarche. La coopération entre la ville et l'Université s'est alors installée et ne cesse de se renforcer. La ville accueille régulièrement des étudiants qui, après avoir parcouru le territoire et analysé ses projets, proposent leur vision du développement urbain. C'est ainsi qu'est née l'idée de réaliser une exposition « L'ORT vue par les étudiants ».

Atelier “projet urbain”



[Panneau 1- projet urbain](#)

Processus

[Panneau 2 – processus](#)

Secteur Joud-Savouret

Enjeux et stratégie



[Panneau 3 – secteur Joud-Savouret](#)

Propositions et projet



[Panneau 4 proposition et projet](#)

Secteur gare

Propositions et projet



[Panneau 5-Secteur gare](#)

Enjeux et stratégies



[Panneau 6-enjeux strategie secteur gare](#)

Synthèse



[Panneau 7-synthese](#)

La concertation sur l'ORT

Une démarche de concertation a été initiée dans le cadre de l'ORT afin de partager avec les habitants les enjeux et les objectifs de la revitalisation du centre-ville.



Après une première réunion publique ayant réuni plus de 150 personnes, des marches urbaines et des ateliers participatifs ont été organisés au premier semestre 2022.

Les éléments de cette concertation auront permis de définir les grandes orientations à destination des urbanistes et paysagistes en charge de la conception technique du projet. Les personnes désireuses de poursuivre cette démarche ont été invités à s'inscrire pour participer au comité de suivi du projet urbain qui se réunira à partir de 2023.

Les apports de la concertation

Retour sur la réunion du 7 juillet 2022

La réunion publique du 7 juillet a tiré un premier bilan de la concertation des 3 marches urbaines et des 2 ateliers qui se sont déroulés en avril et en mai. Un point d'étape avant la poursuite de ce projet ambitieux de revitalisation du centre-ville. Un peu plus de 70 personnes ont assisté à cette rencontre qui s'est déroulée en présence de nombreux élus dont Monique Vincent (lère adjointe) qui représentait le Maire à l'isolement pour Covid, de Christian Dreyer (adjoint à l'urbanisme), de Mathieu Germain (conseiller délégué à la démocratie participative), de Jérôme Perrot (chef de projet de l'Opération de revitalisation de territoire) et des membres du collectif Bazar urbain qui ont accompagné les grandes étapes de cette concertation.

Améliorer les liaisons entre la gare et le champ de Mars

Lors des marches urbaines et des ateliers, les habitants ont été nombreux à faire des propositions, à débattre collectivement autour des enjeux d'aménagement. Ce qui est ressorti de ces échanges est la nécessité d'améliorer les liaisons entre le centre-ville et la gare. La priorité sera

donc donnée à l'aménagement d'un axe structurant depuis le champ de Mars jusqu'à la gare en passant par l'avenue du Collège et le passage du Palais. La suppression du stationnement au Nord de l'avenue du collège et sur la place Jean Vinay permettrait de créer une continuité visuelle avec le champ de Mars. Le champ de Mars, quant à lui, serait divisé en 3 sous-espaces : un parking (qui ne serait pas modifié), un parvis (avec skatepark, jeux pour enfants, boulodrome...) et un parc urbain. « Le devenir de cette place a nourri l'imaginaire des habitants, et la vision prospective à 10 -15 ans est une esplanade paysagée et polyvalente en cœur de ville », précise Christian Dreyer.

La mise en valeur de la place Jean Sorrel et du passage du Palais – 2 espaces souvent méconnus – constituent également des axes de travail. Entre l'avenue du Collège, la place d'Armes et la place Jean Vinay, un revêtement uniforme afin d'élargir la voie partagée entre vélos/piétons/voitures pourrait être créé.

La suite...

Les éléments de cette concertation serviront de base à la rédaction d'un cahier des charges qui sera soumis aux concepteurs du projet (urbanistes et paysagistes) qui auront pour mission ensuite d'affiner les propositions. Un groupe de suivi citoyen sera créé et se réunira à chaque grande étape du projet. Des temps d'échanges plus spécifiques : groupes de travail thématiques, cafés mensuels avec les commerçants en lien avec le manager de centre-ville seront également organisés... À suivre.

[reunion 7072022](#)

Les synthèses des ateliers de concertation

[Synthese 3 marches_SAINTE-MARCELLIN](#)

[Note tables tournantes du 7 mai](#)

Les films de la concertation

Le film sur l'atelier du 7 mai 2022

Le film sur la marche urbaine du 2 avril 2022

L'OPAH-RU

Qu'est-ce que l'OPAH RU ?

Dans le cadre de l'ORT, Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pilote un important dispositif d'amélioration et de rénovation de l'habitat du parc privé sur les centres anciens de Saint-Marcellin et Saint-Sauveur (l'OPAH RU). Cette opération est menée avec le concours de l'agence nationale pour l'habitat (ANAH).



Il s'agit de requalifier les quartiers et d'améliorer l'image et l'attractivité des centres anciens. L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouveau urbain (OPAH-RU) a pour but d'aider les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement afin de lutter contre l'habitat indécent ou insalubre, la précarité énergétique, adapter les logements à la perte d'autonomie, résorber la vacance et mettre en valeur le patrimoine architectural.

Plusieurs types de travaux peuvent bénéficier de cette opération d'amélioration des logements :

- Travaux de remise aux normes
- Travaux d'amélioration de la performance énergétique : isolation thermique, systèmes de chauffage, ventilation
- Travaux d'isolation phonique
- Travaux d'adaptation des logements pour améliorer

l'accessibilité

- Revalorisation des halls d'entrée d'immeubles
- Réfection de façades...

Il s'agit d'une assistance technique, administrative et financière, de la définition des besoins jusqu'au versement des subventions. Le montant de l'aide financière peut atteindre 80 % du montant des travaux.

Pour vous renseigner

- Par téléphone au [04 56 60 44 69](tel:0456604469)
- Par courriel : opah@smvic.fr
- Une permanence sans rendez-vous est mise en place à la mairie de Saint-Marcellin les vendredis de 9 h 30 à 12 h

Le permis de louer

Dans le cadre de l'OPAH RU, depuis le 1er janvier 2022, le permis de louer est mis en place dans le centre ancien de Saint-Marcellin (voir périmètre OPAH). Dans ce secteur, les propriétaires bailleurs et les gestionnaires de biens doivent obtenir une autorisation préalable de mise en location pour toute location ou relocation de logements à usage de résidence principale, loués vides ou meublés avec un bail signé à compter du 1er janvier 2022.

En cas de reconduction tacite du bail, aucune démarche n'est nécessaire.

Attention, ne sont pas soumis au permis de louer :

- les bailleurs sociaux
- les logements conventionnés par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat)

Pour obtenir cette autorisation préalable de mise en location, les bailleurs ou gestionnaires de biens devront déposer le formulaire Cerfa n°15652*01 accompagné des diagnostics

techniques obligatoires, à l'hôtel de ville de Saint-Marcellin, services techniques, 21 place d'Armes ou par courriel : contact.technique@saint-marcellin.fr

Pour plus de renseignements

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5402-opah-ru.htm>

[Projet OPAH-RU](#)

vendredis

Contact

Opah-RU – SMVIC



[7 rue du Colombier](#)



[04 56 60 44 69](tel:0456604469)



opah@smvic

Opération de revitalisation du territoire (ORT)

Qu'est-ce que l'opération de

revitalisation du territoire ?

La commune de Saint-Marcellin est engagée avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVIC) dans le dispositif « Petites villes de Demain » porté par l'État. Dans ce cadre, une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) a été signée en février 2020 entre ces 3 partenaires.

L'ORT est une « boîte à outils » qui vise à renforcer l'attractivité commerciale en cœur de ville, à favoriser la réhabilitation de l'habitat, à mieux maîtriser le foncier et à faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux. L'ORT de Saint-Marcellin vise à une requalification d'ensemble du centre-ville par une intervention coordonnée sur tous les leviers d'attractivité (la modernisation des espaces publics, la rénovation du parc de logements, la redynamisation commerciale, la mise en valeur du patrimoine etc...).

Les 5 axes prioritaires de l'ORT de Saint-Marcellin

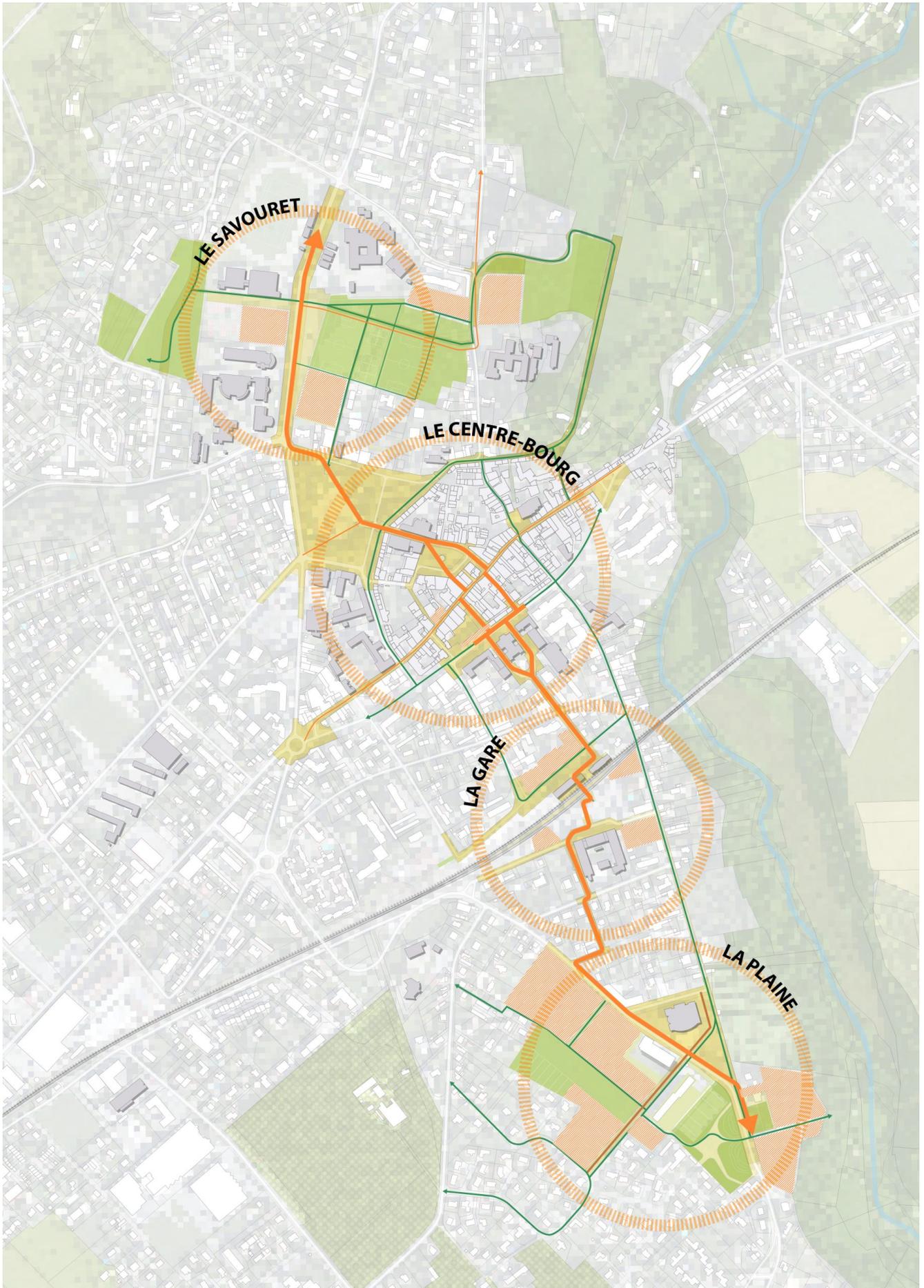
Cette opération de revitalisation du territoire se décline autour de 5 axes prioritaires :

- la revitalisation du centre ancien (champ de Mars, espaces publics autour de la place d'Armes, revitalisation commerciale, réhabilitation des logements anciens...).
- le réaménagement du secteur Gare et du lien vers le sud de la ville (renouvellement urbain sur l'îlot gare, restructuration de l'hôpital, amélioration de la liaison gare/centre-ville, renouvellement urbain à Beausoleil...).
- l'amélioration des mobilités : notamment la création d'un axe cyclable entre le pôle de La Saulaie et Saint-Vérand.
- la mise en valeur du patrimoine paysager et culturel (promenade de Joud, patrimoine du centre-ancien...).

- Une nouvelle entrée Sud (quartier Beausoleil/La Plaine) réaménagée

[DELIB_PERIMETRE_REVITALISATION DU CENTRE-BOURG CONVENTION-](#)

Le périmètre de l'ORT



Les chantiers de l'ORT

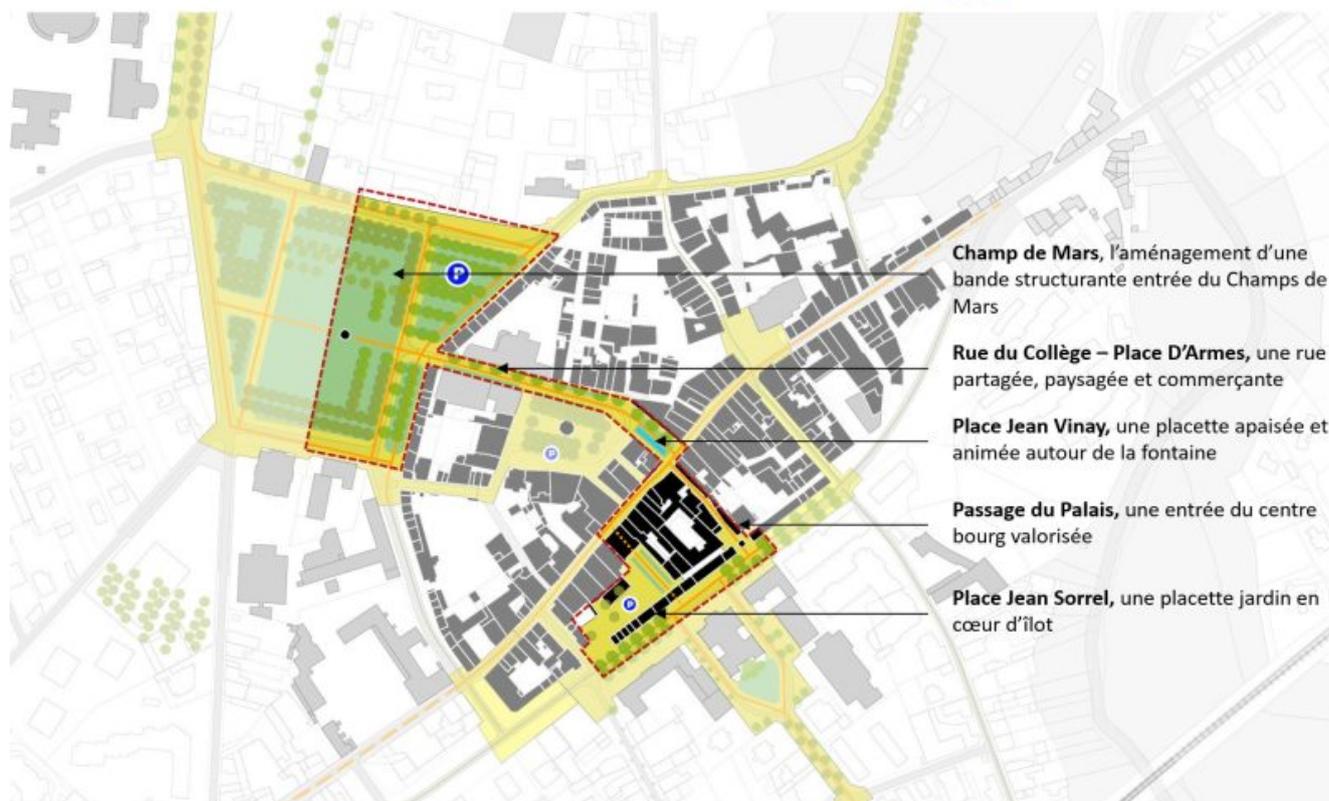
Les chantiers prioritaires de l'ORT qui seront engagés à court terme consistent à la requalification des espaces publics du centre ancien, la réhabilitation de l'îlot Gambetta, la rénovation de l'îlot du 42-44 Grande Rue et à la restructuration de l'îlot de bâtiments situé en face de la gare (îlot gare).

La démarche de concertation qui s'est déroulée au premier semestre 2022 a permis d'établir les grandes orientations du cahier des charges du projet d'espaces publics. Ces éléments ont été transmis aux concepteurs du projet (urbanistes et paysagistes) qui travaillent désormais à la définition plus précise du projet. Le prochain comité de suivi urbain de l'ORT a eu lieu mi-janvier 2023.

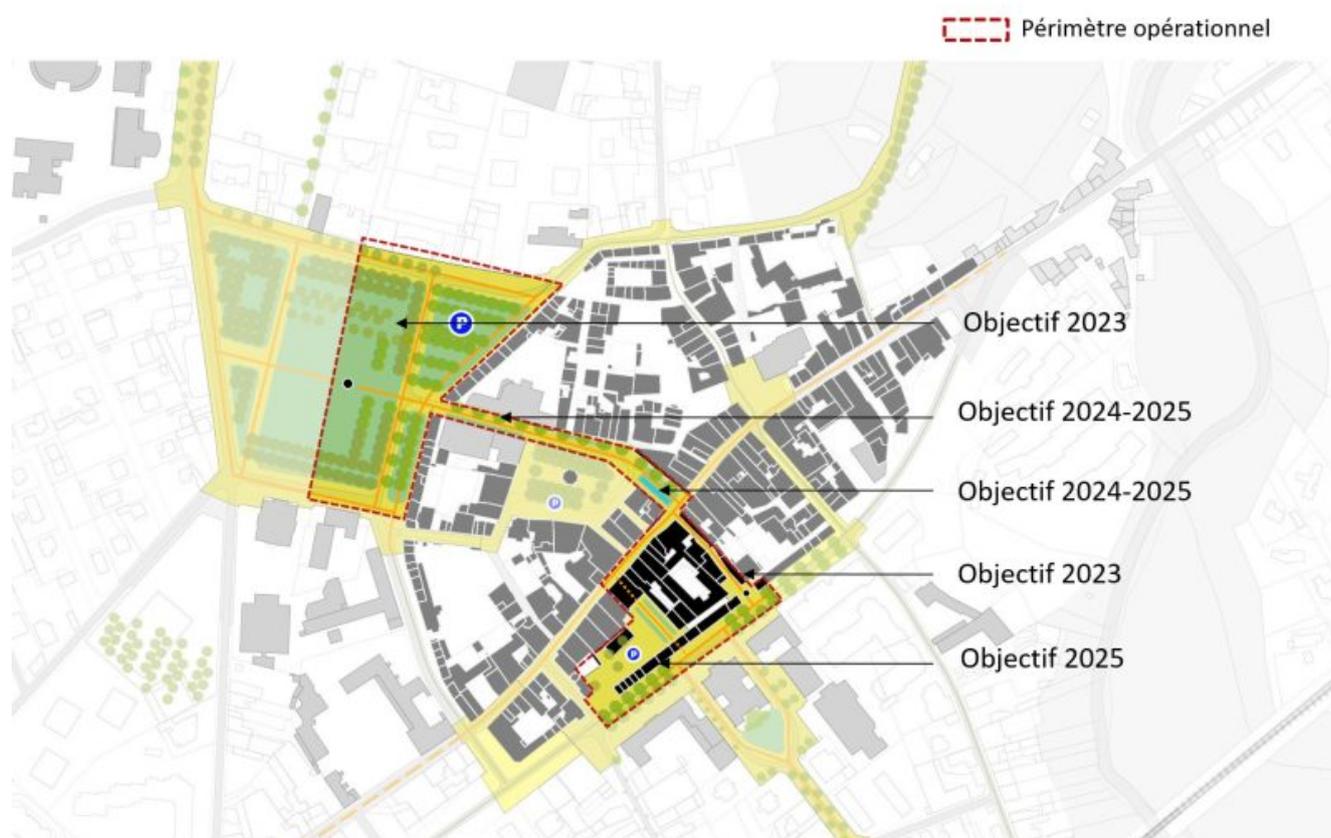
Les premiers chantiers d'espaces publics démarreront en 2023 avec le réaménagement du champ de Mars (autour de la fontaine) et la mise en valeur des passages (passage du Palais).

Un maillage à reconstituer entre le champ de Mars et la Gare

 Périimètre opérationnel



Un maillage à reconstituer entre le champ de Mars et la Gare



Réaménagement du champ de Mars

LE MOBILIER



Bancs



Fauteuils



Transats



Fontaine à boire



Tables de pique nique



Espace de convivialité



Galets

Ilot Gare

Dans le cadre de l'Opération de revitalisation du territoire, Saint-Marcellin s'est engagée dans un vaste plan d'investissements pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité de la ville.

Dans ce cadre, le réaménagement de l'ilot Gare est déterminant pour rendre concrète la mutation urbaine opérée à Saint-Marcellin.

L'établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL du Dauphiné) lance un appel à projet sur ce tènement d'une superficie de 2 200 m² en vue de réaliser une opération mixte en renouvellement urbain comprenant 35 % de logements sociaux ainsi que des rez-de-chaussée actifs.

[Plus d'infos](#)

Budget participatif

2e budget participatif : à vous de décider !

La ville a lancé en septembre 2023 la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Après la phase de dépôt des projets et l'étude de faisabilité, voici venue celle du vote !

Le budget participatif est un nouvel outil de participation citoyenne mis en œuvre pour intégrer les Saint-Marcellinois au cœur de l'action communale. Pour cette deuxième édition, 12 dossiers ont été déposés. Après l'étude de faisabilité, 2 projets ont été jugés conformes au cahier des charges.

2 projets soumis au vote

– *Le Coteau pause-lien-info* est un aménagement, à l'entrée du quartier des Coteaux, d'un ensemble 3 en 1 : 1 point repos (1 ou 2 bancs avec protection contre le soleil), 1 point d'informations (1 panneau d'affichage), 1 point culture (une boîte à livres). Le but est de renforcer les liens entre les habitants du quartier.

Porteuse du projet : Wahiba Robert

– *Carrés potagers*. L'idée est d'équiper la commune avec des carrés potagers. Outils pédagogiques avec leur système de récupération des eaux de pluie et d'arrosage, ils sont conçus de manière à laisser remonter l'évaporation du réservoir dans la jardinière afin de garder le substrat humide.

Porteur du projet : Boris Tonarelli

Vous proposez, vous décidez !

La ville a mis en place un budget participatif qui financera



des projets initiés
habitants.

directement par les

Qui peut proposer des idées ?

- Tous les Saint-Marcellinois à partir de 14 ans

Quel type de projet ?

Les projets devront respecter les règles suivantes :

- Être d'intérêt commun, respecter les valeurs républicaines et relever des compétences de la ville
- Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable
- Prendre en compte le développement durable
- Concerner un lieu public et accessible à tous sur le territoire communal
- Être cohérent et compatible avec les projets du territoire
- Concerner des dépenses d'investissement et ne pas entraîner de dépenses excessives de fonctionnement
- Que le projet lui-même ne soit pas déjà en cours d'exécution ou que la Ville n'ait pas déjà un projet programmé sur le site d'implantation ciblé

Sélection des projets

- Sont soumis au vote les projets ayant fait l'objet d'une analyse technique positive, n'induisant pas de coûts de fonctionnement directs excessifs.
- Les porteurs de propositions, ainsi que les habitants associés aux propositions, ayant reçu un avis négatif sont informés des raisons du refus.

Modalités de vote

- Avoir 14 ans ou plus
- Scrutin majoritaire. Dans le cas où le projet retenu n'engagerait pas l'ensemble de l'enveloppe dédiée, il sera envisagé en lien avec les référents de quartier de mettre en œuvre un projet supplémentaire.
- Vote numérique sur www.saint-marcellin.fr ou en remplissant un bulletin mis à disposition à l'accueil de l'hôtel de ville et à l'accueil du Riodel.

Calendrier

- 30 novembre 2023 : dépôt des projets.
- Décembre 2023 à février 2024 : étude de faisabilité des projets et présentation des projets
- Mars-avril 2024 : vote des projets

[Flyer budget participatif 2023](#)

[Fiche projet](#)

1er budget participatif

10 dossiers ont été déposés et examinés par une commission qui en a retenu 2. Les habitants ont voté du 30 janvier au 28 février 2023. Le street workout sera installé courant octobre 2023.

- **Projet 1 : Aménagement d'un projet 3 en 1 quartier des Coteaux** (Wahiba Robert): 38,56 % des voix
- **Projet 2 : Création d'un street workout** (Daoud Benkenane) : 61,44 % des voix.

Mars

Référents de quartier

La ville a lancé un appel à candidatures pour désigner les



référents de quartier qui seront en binôme avec des élus dans chaque secteur de Saint-Marcellin.

Les missions

Ils ont pour mission de faire remonter les problématiques des quartiers : sécurité, circulation, environnement... afin de trouver les réponses les plus adaptées pour améliorer la vie quotidienne. Le rôle des référents est de traiter de sujets structurants pour le quartier, pas de relever toutes les petites incivilités du quotidien. Ces référents sont un outil de lien citoyen pour répondre au mieux aux préoccupations et aux attentes des Saint-Marcellinois.

Les référents

Secteur centre-ville : Isabelle ATTARD/Patricia ODDOUX

Secteur Coteaux/Saulaie : Françoise BLAISE/Christian DREYER

Secteur Savouret/Riondel/Joud : Wahiba ROBERT –

Secteur de la Plaine : Patricia BERTHOLET/Bernard FESTIVI

Secteur Ouillères/Mollard : Marie-France GERMAIN

Secteur Rony/Vercors : Liamena GHEIZAL/Monique VINCENT